

LA FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT
DE REIMS ET DES ARDENNES

Rapport d'activité

Service des Mineurs et Majeurs
Non Accompagnés des Ardennes

2020



Secourir
Accompagner
Reconstruire

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
LA FONDATION DE L'ARMÉE : UNE ORGANISATION EN MOUVEMENT	6
L'Armée du Salut dans le monde	
L'Armée du Salut en France	
Une Fondation multi-spécialiste	8
LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA FONDATION À REIMS	10
Quelques éléments d'histoire	
La place des établissements et services sur le territoire	
LOCALISATION DES LIEUX D'HÉBERGEMENTS ET LOCAUX	12
LES CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES	13
La dimension financière	14
LES RESSOURCES HUMAINES	15
Les salariés	
LA FORMATION	16
Les entretiens annuels d'évaluation	
La formation	
LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE	18
Le Cadrage national	
Le Cadre législatif	
LE SERVICE MNA : 2 ANS DE FONCTIONNEMENT	20
Capacité et modalités d'accueil	
Retour d'expérience	21
Dynamique de partenariat et réseaux	23
L'ANNÉE 2020 AU RYTHME DU COVID 19	25
L'impact de la crise sanitaire	
L'effectif des personnes accueillies	29
De l'accueil à la fin de prise en charge	32
Les principaux projets de l'année 2020	34
L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION	37
Les ressources humaines	
La structuration de l'accompagnement	40
Projection 2021	44

La vingtième année du second millénaire restera gravée dans les mémoires. La crise sanitaire liée à la Covid 19, que l'on peine encore à endiguer, près d'une année après son apparition, a mis à mal toute l'organisation de notre société. Elle est venue indéniablement réinterroger des choix effectués au sein de notre pays en matière de prévention et de protection sanitaire, sociale et économique.

Avec le confinement, le couvre-feu et leurs incidences directes sur le fonctionnement des entreprises, le ralentissement général de l'économie s'est révélé rapidement être une des conséquences majeures de cette crise.

Une accélération des vulnérabilités est constatée par l'ensemble des associations œuvrant dans le cadre de l'inclusion, sans oublier bien sûr les autres domaines tels que les personnes âgées, les jeunes (étudiants, jeunes mineurs non accompagnés, les personnes en errance, etc.)

A la Fondation de l'Armée du Salut à Reims, ce contexte a amené les équipes à penser une nouvelle organisation de travail et à redessiner les modalités de l'accompagnement social : la visio-conférence a fait son apparition, les entretiens en extérieur ou au travers la porte de la chambre ou de l'appartement sont devenus monnaie courante quand ce n'était pas depuis un balcon. Toutes ces solutions ont été expérimentées afin de maintenir le lien social, ce qui constitue l'essence de nos missions : secourir, accompagner, reconstruire. Ces valeurs, portées par l'ensemble de nos services et établissements ont retrouvé tous leurs sens dans cet accompagnement mis à mal durant cette année «COVID».

L'équipe de l'Armée du Salut dans les Ardennes est restée mobilisée chaque jour par la poursuite des visites à domicile autant que de besoin afin de minimiser les sorties en période de confinement et accompagner au mieux ces jeunes mineurs et majeurs dans cette période, qui les a coupés de tout processus d'intégration.

En effet, un relais a été de mise pour soutenir les apprentissages scolaires, sécuriser les parcours d'apprentissage et trouver des solutions d'évacuation du stress, car avoir entre 18 ans et 25 ans en période COVID n'est pas simple pour ces futurs adultes confinés en appartements en co-location.

Les professionnels ont été forcés de proposition et ils ont dû faire preuve d'une grande adaptation, autant sur les visites à domicile, que sur le suivi psychologique des personnes dont ils ont la charge.

Le tout, au rythme d'une vigilance accrue pour la santé des salariés, port du masque, blouse, etc., afin de garantir leur sécurité lors des V.A.D.

L'effectif des jeunes MNA n'a pas été épargné par la contamination et ses contraintes. Au cours de l'année 2020, 19 ont contracté la Covid et 17 ont été en contact direct.

Notre défi cette année était donc immense. Il fallait à la fois garantir la protection des personnes accueillies au sens large du terme, s'assurer de leur bonne santé et de celle de leur famille, leur apporter une aide alimentaire parfois quotidienne et bien sûr permettre qu'elles mènent à bien leur projet : le tout en s'assurant des meilleures conditions de travail pour les professionnels.

Ces derniers ont été par période dans l'obligation d'exercer leur travail en effectif réduit du fait de la nécessité pour certains d'entre eux de garder leurs enfants ou tout simplement parce qu'une partie étaient eux-mêmes confrontés à la Covid.

Pour toutes celles et tous ceux qui font vivre les établissements de Reims et des Ardennes, 2020 fût donc une année complexe, fatigante, remplie d'incertitude, anxiogène mais également riche et révélatrice de la solidarité et de l'altruisme qui existe en chacun d'entre nous.

La crise sanitaire a aussi fortement perturbé la dynamique des accompagnements sociaux et des sorties en logements qui, durant de nombreux mois, n'ont pu se faire correctement.

Si la Covid 19 explique un allongement de la durée des séjours, la nouvelle stratégie de peuplement des bailleurs sociaux rend également plus complexe les sorties des publics que nous accueillons.

On l'oublie parfois, mais les publics qui sont orientés au CHRS Taissy ou au Toit Solid'Air sont des personnes qui restent confrontées à de nombreuses difficultés sociales, psychologiques et psychiques et avec de multi-addictions. Un nombre non négligeable a eu maille à partie avec la justice et a été en Maison d'Arrêt. Nombreuses, parfois, ces personnes sont aussi celles qui sont en proie à des problèmes de dépendance (alcool, drogue, etc.).

L'accueil des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance reste un défi.

Faire cohabiter toutes ces diversités n'est pas toujours simple. Si cela s'avère très complexe sur les sites collectifs, cela l'est également dans les logements où cohabitent plusieurs personnes.

Au fil des années, force est de constater que l'accueil des demandeurs d'asile devient également de plus en plus compliqué. Ces derniers restent très attachés à leur culture de naissance et ils sont insuffisamment dans une dynamique d'inclusion sociale. Nous pouvons constater un repli sur les communautés, car les appartements basés sur les quartiers prioritaires de la ville regroupent deux Etablissements de Centre de Demandeurs d'Asile, et les faibles revenus, une fois régularisées, amènent ces familles au cœur de ces quartiers où les logements sont plus abordables. A l'heure actuelle, de moins en moins de personnes en demande d'asile obtiennent des titres de séjour, ou régularisation pour vie privée/vie familiale.

Pour les équipes éducatives, principalement du pôle asile, et, à un degré moindre le pôle urgence, les sorties de logements mis à disposition aux personnes dans le cadre de leurs accueils sur les dispositifs sont de plus en plus compliquées à mettre en œuvre. Effectivement, ces familles ou hommes seuls sont dans un logement depuis un an voir cinq ans, et quand la procédure du droit d'asile arrive à son terme et que les personnes sont déboutées, celles-ci refusent de sortir du logement qu'elles ont investi. Souvent, cela nécessite le recours aux forces de l'ordre qui sont autant impuissantes que nous.

Le contexte économique dégradé a bien sûr un impact important sur les publics : l'absence de travail et de revenus ne fait qu'amplifier la spirale de l'exclusion. Il s'agit de rompre le cercle vicieux et de construire de nouvelles perspectives d'avenir. C'est ce à quoi s'attellent l'ensemble des professionnels de la Fondation, en particulier les deux conseillères en insertion professionnelle. L'une étant sur le pôle Asile et Intégration, afin de travailler plus particulièrement sur les jeunes de 18 à 25 ans, mais aussi sur la possibilité de trouver des promesses d'embauches, de travailler sur plusieurs projets d'insertion tel que HOPE etc., l'autre conseillère étant sur le CHRS, et le Toit Solid'air, elle s'attache à trouver des formations qualifiantes, à aider à la recherche d'emplois ou à la rédaction de CV, etc.

Elles travaillent ensemble afin de pouvoir constituer un réseau partenarial avec les différentes sociétés d'intérim basées à Reims et sa grande agglomération.

C'est aussi parce que nous sommes conscients de toutes ces réalités que notre établissement est très attaché à développer l'accompagnement vers et dans le logement. Son pôle Logement fait partie intégrante de son organisation et l'accroissement du nombre de personnes bénéficiant de ces services en 2020, 196 ménages, nous conforte dans la pertinence de ce choix stratégique, même si économiquement son équilibre est particulièrement fragile.

De 2020, on retiendra aussi l'agrément obtenu par l'établissement pour la création d'une pension de famille de 25 places qui ouvrira en 2022. On se souviendra aussi que c'est en 2020 que nous avons été retenus dans un appel à projet pour ouvrir 10 places dédiées aux femmes victimes de violence conjugale.

C'est aussi au cours de cette année que les projets d'établissement des services de Reims pour la période 2020/2025 ont été validés.

Dans les Ardennes, le service jeunes mineurs et majeurs non accompagnés est dorénavant bien structuré. Mais aujourd'hui, nous accueillons essentiellement des jeunes majeurs. Un projet d'établissement décliné en 2022 dessinera plus précisément son fonctionnement et la nature de l'accompagnement social qu'il convient de développer.

La crise sanitaire a, en effet, eu un lourd impact sur le ralentissement des processus de régularisation administrative et sur les perspectives de sorties des jeunes majeurs.

Au 31 décembre 2020, la Fondation de l'Armée du Salut à Reims et dans les Ardennes dispose de 611 places (542 à Reims et 69 dans les Ardennes).

Pour accompagner, insérer, soigner, protéger, rendre heureux ces femmes, ces enfants et ces hommes, 86 salariés (dont 16 salariés dans les Ardennes) œuvrent au quotidien. Ils sont tous indispensables. Leur sérieux, leur professionnalisme, leur engagement, leur abnégation concourent largement au bien-être des personnes accueillies et à la qualité du travail effectué.

Qu'ils soient, au travers de ce préambule, remerciés chaleureusement et sincèrement.

Les différents écrits qui suivent apportent un éclairage singulier et détaillé de l'activité de chaque pôle.

Préambule par Philippe WATTIER, Directeur des Établissements et Services de la Fondation de l'Armée du Salut dans la Marne et à Charleville Mézières

LA FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT : UNE ORGANISATION EN MOUVEMENT

L'Armée du Salut dans le monde

Origines et vocation

L'Armée du Salut a été fondée en 1865 par le pasteur William Booth, dans l'Angleterre industrielle du 19^{ème} siècle. Portée par une éthique chrétienne, sa vocation est de répondre aux besoins physiques, sociaux et spirituels des personnes en situation de détresse. Elle est présente dans 128 pays sur les cinq continents. Elle accomplit une œuvre d'intérêt général dans les domaines de la santé (*hôpitaux, dispensaires...*), de l'enseignement, du social et médico-social et intervient à tous les âges de la vie, de la naissance à la fin de vie. L'Armée du Salut a pour vocation de restaurer la personne dans son corps, son humanité, ses droits fondamentaux et sa spiritualité.

L'hébergement se fait en colocation en appartement diffus dans les quartiers Croix-Rouge et Europe. Ces appartements d'urgence permettent d'accueillir toutes les personnes orientées par le 115 de manière inconditionnelle. Les missions premières de ce dispositif sont d'accueillir, héberger, alimenter et offrir un accompagnement social au plus près des problématiques des individus.

C'est une flotte de 43 logements que le Service d'urgence diffus loue aux 3 bailleurs sociaux : Reims Habitat, Plurial Novilia et Foyer Rémois et met à disposition des personnes pour un hébergement en cohabitation avec partage des pièces collectives : cuisine, séjour, sanitaires.

L'Armée du Salut en France

Une implantation progressive sur le territoire

Implantée en France depuis 1881, l'Armée du Salut s'est impliquée auprès des personnes en difficulté, créant notamment les « *foyers du soldat* » au cours de la Première Guerre mondiale.

Elle prend véritablement son essor entre les deux guerres avec la création des grandes institutions sociales à Paris et en province.

Reconnue d'utilité publique par le décret du 7 avril 1931, elle ne cesse d'accroître son rayonnement dans les domaines sanitaire, social et médico-social jusqu'en 1939. À l'issue du deuxième conflit mondial, elle relance son activité en élargissant ses actions sur la jeunesse : elle développe des actions pédagogiques, met en place des maisons d'enfants et des centres d'apprentissage, crée des clubs de prévention et des établissements relevant de l'Éducation spécialisée.

Parallèlement, l'Armée du Salut développe un partenariat avec les pouvoirs publics et avec les acteurs du champ sanitaire et médico-social. Membre fondateur d'organismes tels que l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (*UNIOPSS*), la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (*FNARS devenue FAS*), le Syndicat patronal de la branche qui est né de la fusion de la Fegapei et du Syneas (*NEXEM*), la Fédération d'Entraide Protestante (*FEP*), la Fédération française des Banques Alimentaires. Elle s'inscrit dans les dispositifs de lutte contre les formes d'exclusion, organise et gère des structures d'accueil en partenariat avec d'autres institutions ou services, à la demande des pouvoirs publics.

Adaptation aux évolutions et aux nécessités

En 1994, désireuse d'articuler avec une plus grande pertinence action sociale et spiritualité, l'Armée du Salut adopte de nouveaux statuts.

La gestion des établissements à caractère social et médico-social est assurée par l'Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut (*AOFBAS*).

Les officiers constituent une Congrégation reconnue par l'État, membre de la Fédération protestante de France. Leur mission spirituelle s'exerce dans les postes d'évangélisation. La Congrégation de l'Armée du Salut situe l'éthique chrétienne, le développement spirituel et la mission d'évangélisation. Elle assure en partie avec l'Association la mission d'urgence et de prévention en amont du champ social, dans le cadre d'action d'intérêt général.

Du statut d'association à celui de Fondation

À la suite du décret du 11 avril 2000, la Fondation de l'Armée du Salut se substitue à l'AOFBAS et est reconnue d'utilité publique. Si les valeurs et les missions de la nouvelle Fondation sont identiques à celles de l'Association, les moyens d'action sont plus étendus. Par cette démarche, l'Armée du Salut affirme sa volonté d'ouverture à la société civile, aux différents environnements politiques, culturels, socio-culturels et humains. Elle considère que l'échange et le partenariat sont source de vitalité, d'enrichissement.



Distribution des soupes de nuit, années 1920, rue Chemin Vert, Paris.



Palais de la Femme à Paris

Une Fondation multi-spécialiste

Près de 2500 salariés et 4000 bénévoles mettent en œuvre dans plus de près de 200 établissements et services un accompagnement adapté aux besoins de près de 10 000 Personnes accueillies chaque jour, cela dans 12 régions de France (*chiffres au 1^{er} janvier 2020*), afin de garantir la dignité de la personne et d'assurer un accompagnement personnalisé, humain et spirituel.

La représentation des Personnes accueillies dans la Fondation est assurée par le Haut Comité des Personnes Accompagnées et Accueillies (HCPAA), le groupe des ambassadeurs de la Participation et communication adaptée, les Conseils de la Vie sociale des établissements (CVS) et/ou les groupes d'expression.

La Fondation est organisée en 2 secteurs et 4 champs d'intervention, avec un siège social qui travaille en lien étroit avec les établissements, leur apportant pilotage et soutien dans les domaines suivants : Accompagnement des directeurs d'établissement, représentation, finances, communication, sécurité, assurances, immobilier, ressources humaines, qualité et gestion des risques, systèmes d'information, nouvelles technologies, mutualisation des achats, bénévolat, accompagnement spirituel, partenariat et ouverture sur l'extérieur.

Chaque établissement est rattaché à une Direction de programmes de secteur garante du respect des valeurs éthiques, professionnelles de la Fondation de l'Armée du Salut. Dans le cadre du «*Faire Fondation*», des rencontres sont organisées pour l'ensemble des directeurs et directeurs adjoints d'établissements :

- Un séminaire de quatre jours dans le lieu d'implantation d'un établissement de la Fondation. La thématique de l'an dernier a été «*Efficacité au travail et reconnaissance de soi, le double enjeu du partenariat*». La rencontre de 2020 aura lieu sur le thème de la RSE (*Responsabilité Sociétale des Entreprises*),
- Quatre journées d'études, au cours de l'année, sur des sujets d'information techniques et transversaux.

Un groupe de directeurs a été créé en 2017. Il agit auprès du COMEX (*Comité exécutif de la Fondation*). Il est l'interface avec l'ensemble des directeurs d'établissements de la Fondation. Cette instance consultative apporte son avis sur des sujets majeurs. Elle est force de propositions, participe aux réflexions et travaux de la Fondation sur des sujets comme le lien siège et établissements, les journées nationales, la démarche qualité, l'évolution de la Fondation...

Présentation des quatre champs d'intervention

Jeunesse/Famille

Publics : Enfants de l'Aide sociale à l'enfance, enfants du milieu judiciaire, migrants mineurs isolés, jeunes majeurs

Actions menées : Placements administratifs et judiciaires, accueil mère/enfant, accompagnement éducatif, scolaire, insertion professionnelle, animation, protection, accueil de jour, placement à domicile, accompagnement à la parentalité, hébergement, accueil en crèche, accompagnement au logement autonome...

Handicap

Publics adultes : polyhandicap, handicap mental et troubles associés, handicap psychique. Enfants : trouble du comportement et de la personnalité

Actions menées : éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, insertion professionnelle, soins, nursing, animation, accompagnement à la parentalité, suivi en milieu ouvert, protection.

Dépendance

Publics : Personnes âgées en perte d'autonomie, personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, personnes isolées, personnes à faibles ressources, personnes en soins de suite et convalescence, aidants

Actions menées : Accueil de jour, accueil temporaire, soins de suite, protection, hébergement, nursing, soins, animation, accompagnement, soutien des aidants, plateforme de répit pour les aidants, accompagnement jusqu'au bout de la vie, soins palliatifs et visites à domicile

Inclusion sociale

Publics : Accueil mère/enfant, personnes isolées, familles monoparentales, familles de migrants, sans domicile fixe, travailleurs pauvres, femmes victimes de violence.

Actions menées : Mise à l'abri, hébergement, accompagnement social, urgence sociale, orientation, soins, restauration, animation, accès au logement autonome, insertion, accompagnement à la parentalité...

Cette organisation permet incontestablement à la Fondation de l'Armée du Salut de répondre aux sollicitations émanant de l'État, des collectivités territoriales et départementales. Elle assure également en lien direct avec la Congrégation des actions sociales de proximité (*Travail d'Intérêt Général*). Elle peut aussi en partenariat associatif reprendre des structures ou les accompagner sous mandat d'assistance de gestion. Elle se donne aussi les moyens de répondre à des appels à projets pour la création de nouvelles structures.

Afin de compléter cette organisation, la Congrégation de l'Armée du Salut accompagne la Fondation pour la coordination de l'accompagnement spirituel, ouvert à tous et sans prosélytisme, dans tous les établissements et services.

Le bénévolat

Le service du bénévolat existe depuis 1987. Il vient en appui du Siège pour la Fondation et la Congrégation. Fort de son implication sur tout le territoire, il renforce les missions de la Fondation dans tous les établissements.

Ces principales actions sont : accompagnement des résidents, visite à domicile (*Monalisa*), distribution des soupes de nuit, distribution de colis et repas de fêtes.

Un accompagnement des bénévoles (*chartes des bénévoles, objectifs individuels, période d'intégration...*) permet la continuité de la cohérence des actions menées.

Le bénévolat ne remplace pas les salariés, mais il est une source de valorisation essentielle du développement de la Fondation.



LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA FONDATION À REIMS

Quelques éléments d'histoire

La présence de l'Armée du Salut à Reims débute le 26 mai 1910 à l'occasion de la venue du Colonel Fornachon (*Officier dirigeant alors les salutistes en France*) pour l'inauguration du poste d'évangélisation 82, rue de Cernay.

Durant la première guerre mondiale les archives évoquent la présence de l'Armée du salut sur certains champs de batailles de la Marne. C'est à partir des années 1920 que l'Armée du Salut s'est implantée durablement à Reims. La réouverture du poste a lieu en 1922.

Dans les années qui suivent la seconde guerre mondiale, l'asile de nuit, situé à l'époque rue Navier, constitue la principale activité de l'Armée du Salut à Reims. Ce lieu est fermé par l'Armée du Salut car les conditions d'accueil y étaient devenues trop misérables.

En 1963, à la demande de la ville de Reims avec qui l'ADS signe une convention pour gérer le centre de la rue Goïot, l'Armée du Salut à Reims prend une nouvelle dimension en maintenant son accueil de nuit, mais surtout en ouvrant un centre d'hébergement, un foyer postcure et des ateliers qui feront l'objet du premier agrément donné par les services de l'État.

A la fin des années 80, l'établissement diversifie son activité en créant un nouvel accueil de nuit destiné aux grands marginaux, rue Roger Aubry.

Le début des années 2000 est caractérisé par l'accroissement de l'activité d'hébergement qui conduit l'établissement à ouvrir des appartements CHRS dans le diffus dès 2004.

C'est aussi à partir de cette période que le projet de construction de l'établissement de la Rue de Taissy voit le jour.

La place des établissements et services sur le territoire

Associé pendant presque 50 ans à la rue Goïot, l'histoire de l'Armée du Salut à Reims s'écrit depuis décembre 2011 au 42 rue de Taissy et sur le site d'hébergement d'urgence des grands exclus, Toit Solid'Air.

Installés également dans de nombreux quartiers rémois et dans les communes de l'agglomération (*Witry-lès-Reims, Bétheny, Tinquieux, Cormontreuil, Saint-Brice-Courcelles*), les établissements et services du Nouvel Horizon louent aux trois bailleurs sociaux et à une dizaine de bailleurs privés environ **140 logements** permettant un hébergement en diffus dans le cadre du CHRS, de l'hébergement d'urgence, de l'intermédiation locative (*bail glissant et mesures d'ASLL*), du CADA, du CPH et du dispositif HUDA.

Au regard de cette histoire et de l'expérience acquise ces quinze dernières années auprès des publics en situation de rupture d'hébergement ou arrivant sur le territoire français, le Nouvel Horizon est incontestablement porteur d'une expérience, d'un savoir-faire et d'une capacité à porter des projets innovants.

Très attaché au travail avec les autres acteurs du territoire, le Nouvel Horizon fait partie des associations fondatrices du GCSMS, gestionnaire du SIAO 51. La Directrice Adjointe du Nouvel Horizon est l'administratrice du GCSMS 51 depuis 2016.

La Cheffe de service du CHRS est également membre de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social du département de la Marne en tant que personne qualifiée, désignée par le Préfet de la Marne.

À la demande du Directeur Général de la Fondation, le Directeur est membre du Conseil d'Administration de l'URIOPSS Grand Est.

Le Directeur de l'établissement du Nouvel Horizon a été désigné par la Présidente du Grand Reims pour siéger au Conseil d'Administration de Reims Habitat en qualité de personne qualifiée en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques pour la période 2014/2020.

Le Maire de Reims a nommé le Directeur de l'établissement :

Au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Reims au titre des associations œuvrant dans le champ de l'insertion et de l'exclusion pour la période 2014-2020 ainsi qu'au Conseil de surveillance du Crédit Municipal de Reims de 2017/2021.

Le Directeur de l'établissement a été également nommé Président du Conseil de Développement du Grand Reims en date du 12 décembre 2017, en sa qualité de représentant de la société civile.

Depuis décembre 2018, le Directeur est également l'un des 15 animateurs de la région Grand Est de la Conférence Nationale de lutte contre la Pauvreté.

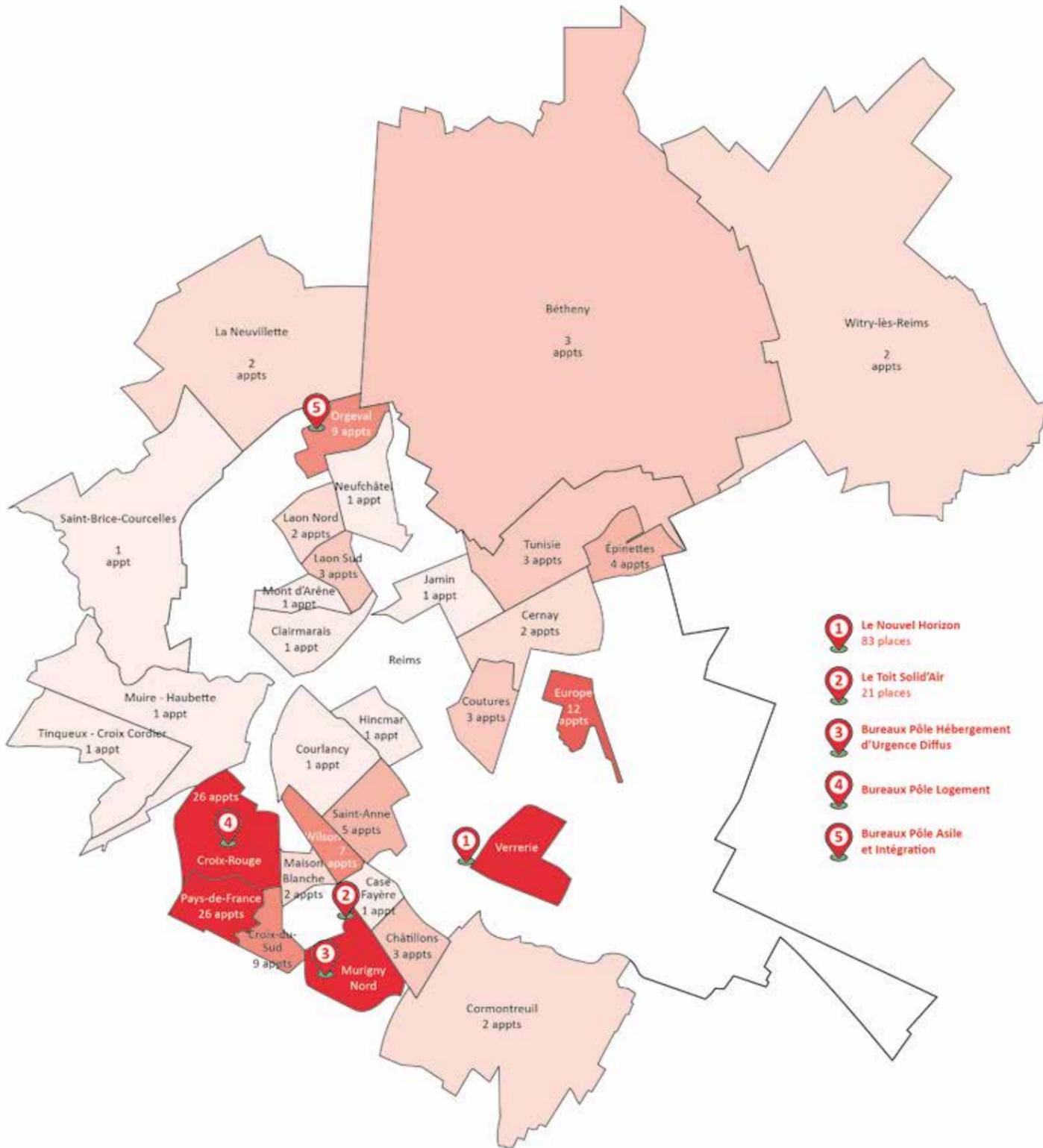
Points forts



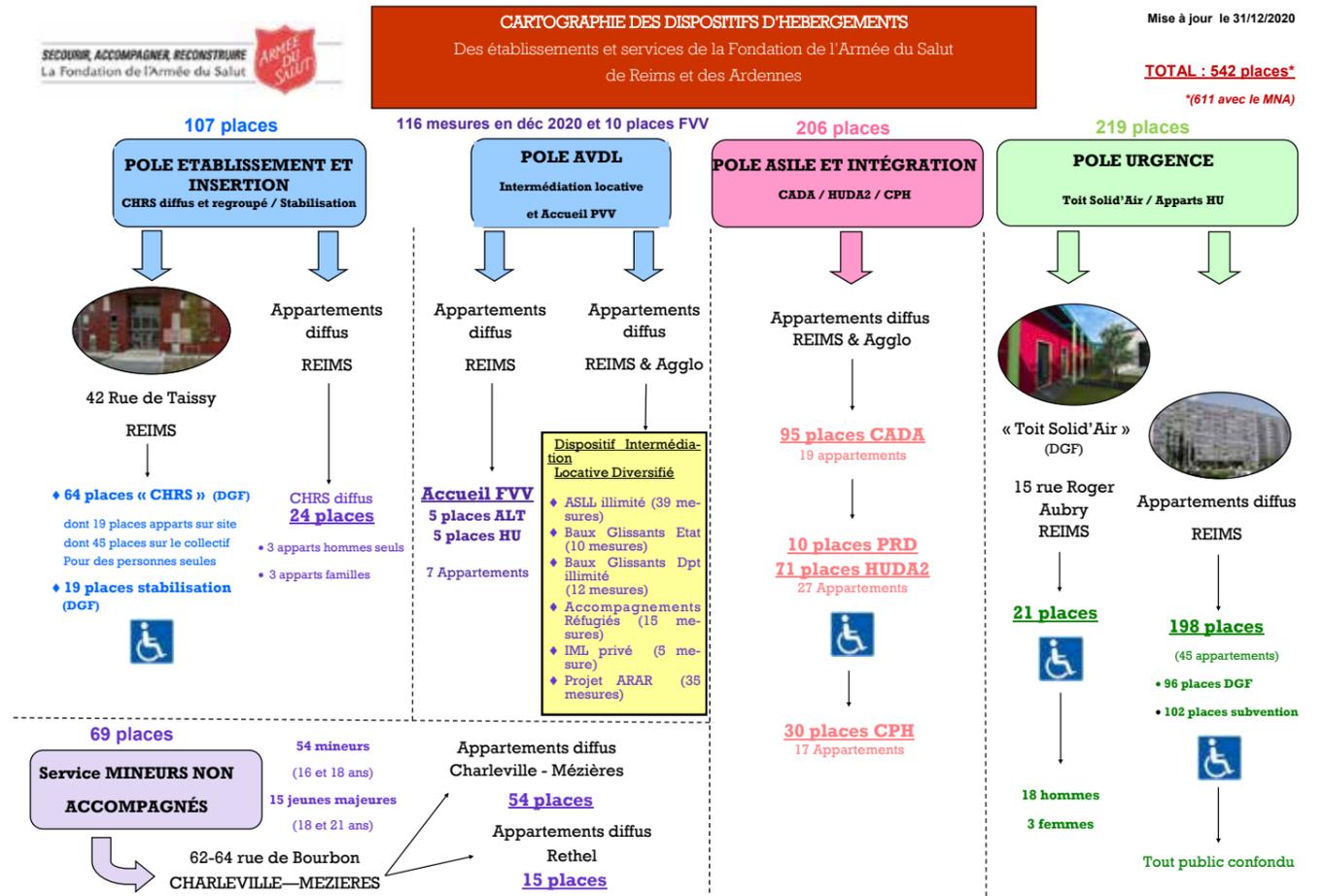
L'établissement est reconnu sur le territoire de Reims, mais aussi à l'échelle du Département pour ses compétences d'ingénierie sociale, financière et technique. Sa grande réactivité et son bas seuil d'exigence singularise le Nouvel Horizon. La participation de la direction au sein de différentes instances, conjuguée à une grande implication des salariés, et des cadres éducatifs dans les réseaux de réflexion comme le collectif Alerte permettent à la Fondation de l'Armée du Salut à Reims d'être connue par de nombreux acteurs sur le territoire et participe indéniablement à la reconnaissance de son action et à son développement. Autant de raisons qui ont conduit la S.A HLM Plurial Novilia et de nombreuses entreprises et particuliers à soutenir en 2016 le projet de reconstruction du site d'hébergement d'urgence des bungalows appelé dorénavant Toit Solid'Air et à se lancer dans la nouvelle aventure du futur projet de pension de famille Un Toit Pour l'Avenir.



LOCALISATION DES LIEUX D'HÉBERGEMENTS ET LOCAUX



LES CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES



En structurant ses activités de cette manière, l'établissement est à même de proposer une intervention sociale en adéquation avec les publics qui relèvent des dispositifs. Sauf les services du «Pôle Asile et Intégration» et «du Pôle Vers et Dans le Logement» qui ne sont pas ouverts le WE, les autres pôles sont ouverts en continu. Outre cet ensemble d'activités, l'établissement de la rue de Taissy assure également en accord avec la DDCSPP de la Marne sur orientation du SIAO l'accès à la restauration Midi et Soir des familles hébergées Hôtels : **46281 repas en 2020**.

Le CHRS de la rue de Taissy est aussi souvent amené à effectuer des mises à l'abri. Même si les conditions d'intimité ne sont pas réunies, il s'agit pour nous de répondre à une réalité qui laisse à la rue des dizaines de personnes sans solution d'hébergement et qui lorsqu'elles ne vivent pas en squat s'installent dans des campements de fortune à proximité ou non loin de l'établissement. En 2020, **30 personnes**, représentant 16 ménages ont fait l'objet d'une mise à l'abri dans les pièces de vie commune de l'établissement.

Points forts

Intervenant depuis plus de 55 ans sur le territoire rémois auprès d'un public en rupture de logement, sans domicile, en situation d'errance et d'exclusion, et de personnes atteintes de pathologies chroniques ou en cours de traitement d'une affection lourde, mais également auprès des publics issus de l'immigration, le Nouvel Horizon est incontestablement porteur d'expériences. Son organisation par pôle lui permet d'être en phase avec les besoins spécifiques des publics et de proposer une diversité de dispositifs qui favorise incontestablement la non remise à la rue de nombreux publics et concourt à l'intégration de nombre d'entre eux.

Points faibles

Cette organisation permet de moins en moins aux professionnels des différents pôles de se côtoyer et de partager des réflexions. L'éclatement des services sur le territoire rémois nécessite également de se doter d'un parc de véhicules conséquent. L'encadrement de chaque pôle par un seul chef de service s'avère aussi insuffisant et nécessite la création de poste de cadres supplémentaires. En permettant aux personnes logées en hôtel de se restaurer, l'établissement est régulièrement confronté à des personnes qui refusent de regagner leur hôtel : ce qui génère parfois des tensions et des incompréhensions. Pour 2020, depuis le début de la pandémie, l'établissement a fourni la livraison de repas directement sur les hôtels pour les personnes y étant accueillies.

La dimension financière

Au 1^{er} janvier 2021, on dénombre 9 sections analytiques : CHRS et Stabilisation, Hébergement d'Urgence, Toit Solid'Air, Centre d'Accueil et de Demandeurs d'Asile, Centre Provisoire d'Hébergement, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence sous Subvention, IML (ASLL, Bail Glissant, mesures spécifiques et collectives).

Tableau récapitulatif des budgets entre 2016 et 2020

	2016		2017		2018		2019		2020	
	Charges	Produits								
G 1	716456	2706715	791475	3429480	871831	3438767	881182	3864591	985659	3917742
G 2	3438767	1546171	2400097	1346001	2637353	1534524	2645566	1345863	2814678	1904018
G 3	1449202	407203	1340421	548940	1764894	342350	1410820	125221	2301358	387069

En 2020, l'ensemble des budgets cumulés reçus s'élevait à 5 481 141 €. La part réservée à la masse salariale et aux charges inhérentes à un employeur est de 2 749 257 €. La location des 152 logements représente 824 068€.

Les établissements de Reims comptent également 27 véhicules, 72 ordinateurs (dont 11 pour le MNA), 70 téléphones portables (dont 15 pour le MNA).

L'établissement perçoit des financements versés par l'Etat via les BOP 177 ou 304 pour le Pôle Asile.

La ville de Reims via le CCAS attribue une subvention annuelle pour soutenir l'établissement dans sa mission d'hébergement d'urgence.

Les Pôle Logement bénéficie aussi de subventions via la Politique de la Ville, du Département de la Marne, de la Caisse d'allocation Familiale de la Marne et des bailleurs sociaux.

Points forts

La situation financière des établissements et services de Reims est saine depuis plusieurs années. Avec 67% de places sous dotation, la pérennité d'une partie de l'activité est assurée.

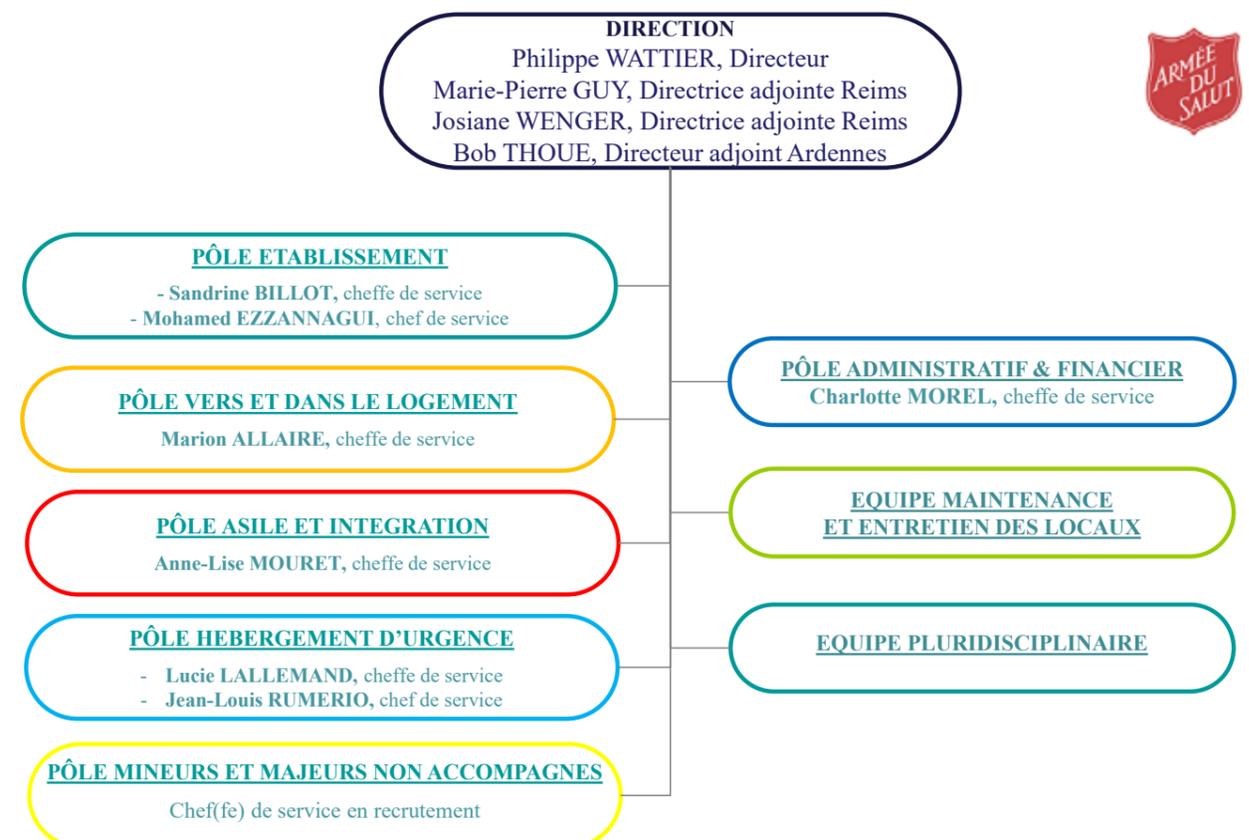
Points faibles

Le financement des charges d'investissement du bâtiment à l'aube 2025, demeure incertain. Cette question sera au centre des négociations du futur PPF pour la période 2020/2025.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les salariés

Au 01/01/2021, l'Armée du Salut à Reims compte 83 salariés : 48 femmes et 35 hommes.



LA FORMATION

Les entretiens annuels d'évaluation

Chaque salarié y compris les emplois en CDD fait l'objet d'un entretien annuel d'évaluation qui est complété une fois tous les deux ans par l'entretien bi-annuel de formation.

La formation

Les établissements de Reims sont très attachés à la formation tout au long de la vie.

En 2020, **53 salariés ont été formés sur des formations courtes**. Cela représente 393 heures de formation.

En 2020, **60 salariés et 2 stagiaires ont participé à des formations de groupe**.

En 2020, c'est 144 jours de formations courtes pour 53 salariés différents. C'est également **8 salariés qui suivent une formation longue** :

- Initiation analyse systémique,
- Perfection analyse systémique,
- Coursus kinésiologie,
- Educateur Spécialisé,
- Monitrice éducatrice,
- CAFERUIS (2),
- Master 2.

Un salarié a obtenu son master II, 1 salarié a obtenu son diplôme de Moniteur Educateur, et 2 ont obtenu leur CAFERUIS.

Dénomination des formations année 2020			
Longues		Groupe	
Approche systémique			
nb salarié		nb salarié	
2 ^{ème} année	1	Accompagnement des mineurs MNA	15
4 ^{ème} année	1	Action en vue de soutenir la structuration des activités et des pratiques du Pôle Asile & Intégration	12
Educateur spécialisé		Mener l'entretien de récit de vie avec un demandeurs d'asile souffrant de psycho traumatismes	10 + 2 stagiaires
2 ^{ème} année	1	Réforme 2018 asile et intégration : les nouvelles mesures relatives au droit d'asile	10 + 2 stagiaires
Moniteur Educateur	1	COV ON 2 (pour MNA)	13
CAFERUIS	2		
Master 2 Management des organisations du secteur sanitaire et social	1		
Kinésiologie	1		
Total : 8			

Gestion et Administration		Spécificités métiers	
RH & RGPD - Du recrutement au départ du salarié	3	PSC1	1
Ardennes Santé Travail - DUER2	1		

Technique & outil		
Amiante	1	
Formation évacuation incendie	9	
Premiers secours en santé mentale (PSSM)	6	
Encadrant mixte ou cumul de fonctions amiante sous section 4 en TPE/PME	1	

Accompagnement des personnes		nb salarié	
Vers une société inclusive - comprendre et appréhender cette nouvelle logique d'accompagnement	2	Les écrits professionnels - médicosocial et social	1
Accompagner les personnes accueillies face au «tout numérique»	1	Colloque initiales Trouver le goût des mots	1
Attitudes face à la violence (TS)	2	Initiation à la médiation animale	1
Faire face à la violence des usagers	1	Conduites addictives	2
Acquérir un savoir faire dans la gestion et l'animation d'un groupe	1	Référent harcèlement et agissements sexistes	2
Informers sensibiliser et convaincre les employeurs	1	Faire émerger et recevoir le récit de femmes victimes de violences	2
Ac.sé webinaires	2	L'accompagnement des mineurs demandeurs d'asile	2
Connaissance des troubles psychiques	1	Tous repreneurs	1
Préparer et conduire l'entretien individuel annuel	4	Formateur «Valeurs de la République et Laïcité»	1
La micro entreprise en 90 minutes	1	Démarche interculturelle et apprentissage du français	1
Attitudes face à la violence (non TS)	2	Séminaires recherche «De l'immigré au Chibani»	1
Les écrits professionnels - médicosocial et social	1	«Comment accompagner les équipes autour des questions liées à la sexualité»	1
		Travailler l'image de soi des publics accompagnés	1
		Fin de vie	1

LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Le Cadrage national

Conformément aux valeurs de la Fondation de l'Armée du Salut, les objectifs posés pour le dispositif d'accueil de l'urgence diffus du « *Nouvel Horizon* » sont :

- De proposer un hébergement individuel, digne qui se veut être une alternative à la rue et qui autorise d'être accompagné d'un animal,
- De permettre aux personnes de se reposer et de se stabiliser,
- D'œuvrer en faveur de l'accès aux droits des plus démunis,
- D'établir des relations de confiance par une écoute dénuée de tout jugement,
- D'amener ces personnes à se sentir reconnues dans leur dignité et ainsi, qu'elles puissent retrouver une image positive d'elles-mêmes,
- De leur offrir les prémisses d'un accompagnement social permettant la restauration de leurs droits et/ou une orientation vers les autres partenaires,
- De susciter auprès d'elles l'émergence d'un projet.

Le Cadre législatif

La connaissance de l'environnement juridique qui encadre une activité est essentielle. Il ne s'agit pas de se substituer aux juristes, mais bien d'avoir une approche globale des textes législatifs qui régissent l'activité. Au-delà des lois et des décrets, il nous semble important que les professionnels puissent aussi se référer à des écrits.

En ce sens, les recommandations de l'ANESM, intégrée au sein de la H.A.S (*Haute Autorité de Santé*) depuis le 1^{er} avril 2018, et la publication d'autres documents, comme la lettre de l'ODAS, sont des outils précieux pour mieux appréhender la mission d'accueil des mineurs non accompagnés.

Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur les références juridiques suivantes pour comprendre les processus d'accueil des personnes migrantes :

L'accueil des Mineurs non accompagnés :

La convention des Nations Unies du 20 novembre 1989.

Le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.221-2-2, L.222-5 et L.223-2.

Le code civil, notamment les articles 375-5 et 388.

La Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale.

La Loi n°2007-29-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, notamment l'article 27.

La Loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance notamment les articles 43,48 et 49.

Les décrets du 24 juin et du 1^{er} juillet relatifs à l'accueil des mineurs privés temporairement ou définitivement de leur famille.

La demande d'Asile :

La Convention de Genève du 28 juillet 1951 et le Protocole de New-York du 31 janvier 1967 relatifs au statut des réfugiés.

Le Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile.

L'article L 314-11 du CESEDA modifié par la loi n°2006-911 du 24 juillet 2006 et la loi 2015-925 du 29 juillet 2015, relative à la réforme de l'asile entrée en vigueur le 2 novembre 2015.

L'article L 314-11-8 du CESEDA relatif à la carte de résident valable 10 ans.

L'article L 313-13 du CESEDA relatif à la carte de séjour d'un an, portant la mention « *vie privée-vie familiale* ».

La Loi du 10 décembre 2003 du CESEDA relative au droit d'asile et à la protection subsidiaire.

L'article L 312 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

La Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital HPST et rénovant la procédure d'autorisation de création, extension et transformation des ESMS en introduisant une procédure d'appel à projet.

L'article D 512-1 du CASF et modifié par la loi n°2016-274 du 7 mars 2016 relative au Code de la Sécurité Sociale (*articles 27, 28 et 33*).

Les articles L 349-1 à L 349-4-1 du CASF relatifs à la réforme de l'asile.

Les articles L 313-8-1, L 345-3 et L 349-4 du CASF relatifs à l'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

L'article R 314-150 remplacé par les articles L 348-4 et L 349-4 du CASF relatifs aux conventions entre les services de l'Etat et les organismes gestionnaires.

Le décret n° 2016-253 du 2 mars 2016 relatif aux Centres Provisoires d'Hébergement des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'art. L 313-11 du CASF précisant les dispositions réglementaires applicables à cette nouvelle procédure d'autorisation des ESMS.

L'information du Ministère de l'intérieur en date du 2 octobre 2017 relative aux appels à projets départementaux pour la création de 3000 nouvelles places de Centre Provisoire d'Hébergement en 2018.

L'information du 2 août 2016 relative aux missions et au fonctionnement des CPH et des autres dispositifs d'hébergement destinés aux bénéficiaires d'une protection internationale.

L'article L 313-1-1 du CASF relatif à la création, la transformation et l'extension d'établissements relevant de l'article L312-1 du CASF.

L'article L 313-3C du CASF relatif à l'autorité de compétence modifié par la loi N°2015-1702 du 21 décembre 2015.

L'ANESM nous permet également de réagir en fonction des publics reçus. Nous devons faire attention :

- A la bienveillance : définition et repères pour la mise en oeuvre (*juillet 2008*),
- Aux attentes de la personne et le projet personnalisé (*décembre 2008*),
- A l'expression et la participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale (*mars 2008*),
- A la personnalisation de l'accompagnement des personnes accueillies dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (*mai 2014*),
- A la mise en oeuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnes au regard des populations accompagnées (*juillet 2008*),
- A l'accès aux droits des personnes accueillies dans les établissements et services du secteur de l'inclusion sociale relevant de l'Article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles (*mai 2012*),
- A l'accompagnement des mineurs non accompagnés dit mineurs isolés étrangers (*février 2018*).

LE SERVICE MNA : 2 ANS DE FONCTIONNEMENT

Capacité et modalités d'accueil

Le Service MNA des Ardennes accueille des jeunes mineurs et majeurs non accompagnés dans le cadre de la protection de l'enfance. Ces derniers sont âgés de 15 ans à 20 ans. Ils sont originaires d'horizons divers (*Tchad, Mali, Guinée, Bangladesh, Albanie, Côte d'Ivoire, Sierra Leone*).

L'équipe pluriprofessionnelle les accompagne dans le cadre de la santé, de leur parcours scolaire et/ou professionnel, dans le développement de l'autonomie (*gestion d'un budget, d'un appartement, des repas, etc.*) et dans l'ensemble des démarches administratives tout en adoptant une posture éducative et bienveillante visant à favoriser leur intégration sur le territoire français.

La spécificité du service réside dans la nature de l'accueil. En effet, les personnes accueillies sont hébergées dans un parc de 24 appartements en diffus sur le territoire des Ardennes.

En ce sens, 18 logements sont repartis sur Charleville-Mézières et 6 sur Rethel d'une capacité allant de 1 à 5 places permettant d'accueillir 69 jeunes mineurs et majeurs sur le département.

Les visites à domicile orchestrées par les travailleurs sociaux viennent alors rythmer l'accompagnement de ces jeunes.

Les locaux dits « administratifs » à Charleville-Mézières représentent le site principal du service MNA où l'ensemble des travailleurs sociaux, équipe d'encadrement et comptable se retrouvent pour organiser au mieux la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs non accompagnés.

Dans la majorité des cas, les appartements sont partagés et chaque personne accueillie dispose d'un espace individuel fermant à clef avec des rangements prévus pour ses affaires personnelles.

La cuisine, salle de séjour et sanitaires sont partagés.

Pour les entretiens, la logistique et l'accueil du public en journée, le service dispose comme énoncé précédemment d'un local administratif de 277m² ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 voir 17h30 et le reste du temps (*17h30-22h00 et les week-ends*) est dédié aux visites à domiciles et activités diverses avec les personnes accueillies.

Le Service MNA dispose d'un roulement d'astreinte afin d'assurer une continuité 7j/7 et 24h/24.

Retour d'expérience

En cette fin d'année 2020, nous avons profité de l'anniversaire des 2 ans d'existence du Service MNA de la Fondation de l'Armée du Salut dans les Ardennes pour recevoir individuellement l'ensemble des professionnels.

En effet, du chemin a été parcouru depuis décembre 2018 et différentes évolutions sont intervenues dans les parcours de chacun des professionnels.

Aussi, à l'aube des enjeux en matière d'écriture du projet d'établissement et dans la continuité de la structuration du service, il apparaissait essentiel de se poser et de se projeter ensemble vers l'avenir.

Par conséquent, un temps d'échange individuel a été mis en place avec le Directeur, le Directeur Adjoint ainsi que la Cadre des ressources humaines afin de nourrir le futur de cet établissement avec les retours respectifs des uns et des autres.

Ce temps fort a permis de mettre en lumière plusieurs points et notamment que :

- 85% des travailleurs sociaux se projettent dans l'avenir du Service MNA de façon constructive,
- 92% des travailleurs sociaux expriment que l'absence de Chef de Service (*départ le 2 novembre 2020*) ne constitue pas un problème et ne voit pas l'intérêt d'avoir deux décideurs sur le service MNA,
- 100% des travailleurs sociaux estiment que le directeur adjoint peut endosser la place de décideur,
- 100% des travailleurs sociaux évoquent le besoin d'un relais administratif et d'un soutien au directeur adjoint dans des missions de centralisation de l'information.



Les difficultés rencontrées par les professionnels

Si la localisation des locaux est parfaite, ce n'est pas le cas de leur aménagement en Open Space.

En effet, ces derniers ne permettent pas d'avoir des espaces d'intimité professionnelle pour recevoir les personnes accueillies et ainsi échanger plus sereinement. L'aménagement de l'espace ne permet pas, aujourd'hui, de couvrir tous les besoins des professionnels (*espace de réunion fermé, bureau d'accueil, etc.*).

De prime abord, ce vaste espace peut paraître froid.

La principale difficulté rencontrée au cours de ces deux années et majoritairement sur l'année 2020, est l'augmentation rapide des jeunes majeurs. En ce sens, les pratiques des travailleurs sociaux se sont vues bouleversées. Le temps dédié à l'accompagnement des jeunes majeurs n'est pas moins important que celui accordé aux jeunes mineurs.

Beaucoup d'écrits en lien avec les Contrats Jeunes Majeurs sont à effectuer et le travail que demande une éventuelle sortie demande du temps.

Les professionnels doivent, également, conjuguer avec le fait que « *la prise* » est moins importante dans la relation éducative avec les majeurs qui se veulent d'autant plus autonomes.

Une part importante du travail réside, aussi, dans leur responsabilisation dans le paiement de leur loyer respectif.

L'ameublement des appartements est à retravailler, puisqu'après deux ans d'utilisation certains mobiliers s'avèrent fragiles voir inappropriés.

L'hétérogénéité des parcours des travailleurs sociaux est une force mais elle est pourvue d'interrelations parfois compliquées. En effet, des difficultés existent dans les circuits de communication et dans la cohérence des décisions portées par les différents professionnels.

C'est une équipe de 16 salariés qui apprend à travailler ensemble dans un même espace avec des fortes personnalités et des pratiques qui diffèrent suivant les parcours professionnels.

Le peu de visibilité et la constante évolution des procédures en place avec la Préfecture peuvent mettre à mal la relation éducative mise en place avec les jeunes. Il est difficile pour les travailleurs sociaux de ne pas pouvoir agir sur ce versant et compliqué pour les personnes accueillies de comprendre la place de ce dernier.

Les points forts relayés par les professionnels

Les professionnels apprécient les moyens mis à leur disposition pour mener à bien l'accompagnement auprès des jeunes (*véhicules, ordinateurs, téléphones portables*).

Les personnes accueillies bénéficient de travailleurs sociaux investis dans leurs missions, répondant présents à chaque instant.

Peu d'absence de professionnels est à noter sur l'année 2020. Les travailleurs sociaux se sentent écoutés et apprécient leur autonomie professionnelle.

Les Locaux du centre-ville constitue une force par son accès facilité pour les personnes accueillies qui s'y rendent aisément après les cours.

Les jeunes et les professionnels ont pu tisser une relation de confiance. Les travailleurs sociaux sont bien identifiés et reconnus et le lien éducatif est ancré.

Malgré le contexte sanitaire, l'année 2020 a permis la mise en place de plusieurs relais culturels : Culture du cœur, Charlevil'lecture, Initiales.

Le développement de l'action sur Rethel a été caractérisée par le détachement de deux travailleurs sociaux dédiés sur ce territoire et un véhicule a été mis à disposition.

Cela a permis des temps de présence plus importants et des actions de partage (*jeux de société, aménagement des locaux*).

Les axes d'amélioration envisagés

Les principaux axes d'amélioration résident dans :

- La mise en place d'un poste administratif pouvant, notamment, assurer les tâches suivantes :
 - Assurer l'accueil physique et téléphonique des personnes accueillies et des partenaires,
 - Gestion de la boîte mail centrale du service : trier, imprimer, transférer, orienter, répondre, envoyer,
 - Gestion du courrier,
 - Mise à jour des effectifs,
 - Mise en forme de documents,
 - Gestion des calendriers Outlook.
- La création de postes de coordinateurs afin de permettre un relais entre le directeur adjoint et les travailleurs sociaux,
- La rédaction du projet d'établissement afin de générer une identité d'équipe et donner du sens à ce qui est fait,
- La sollicitation d'un partenaire pour la mise en place de journées de travail autour de la communication.

Dynamique de partenariat et réseaux

La crise sanitaire a ralenti la dynamique de travail entamée avec certains partenaires. Toutefois, l'année 2020 a été pour le service un tournant dans la présence des équipes sur le secteur de Rethel. En effet, trois travailleurs sociaux ont contribué à développer les interactions avec les partenaires sur le Sud Ardennes et à amplifier les liens avec les personnes accueillies.

Le choix a été fait de maintenir une équipe identifiée et stable sur ce secteur où se concentrent 14 jeunes mineurs et majeurs accompagnés par la Fondation de l'Armée du Salut.

Nos liens avec l'IRTS Champagne-Ardenne se sont intensifiés avec l'accueil de plusieurs stagiaires et diverses interventions au sein de colloques concernant l'accompagnement des MNA.



- Colloques/Séminaires,
- Formations,
- Stagiaires,
- TISF (envisagé),
- Educateur Spécialisé,
- Moniteur Educateur.
- Etablissements scolaires,
- Terrains d'apprentissage,
- J'SP08,
- DIRECCTE,
- Ambassades,
- CFA Poix-Terron (Prochainement),
- Préfecture des Ardennes,
- Bénévoles,
- URCA Charleville-Mézières. (Prochainement)

ESMS

- AHAI 08,
- Don Bosco Apprentis d'Auteuil,
- Sauvegarde des Ardennes - Groupe SOS,
- Foyer Départemental de l'Enfance,
- CADA AATM.

Cartographie PARTENAIRES ET RÉSEAUX

La cartographie proposée ci-après, regroupe les principaux acteurs œuvrant dans l'intérêt des jeunes mineurs et majeurs non accompagnés

Prestataire Multitâches

- Travail et Partage.

Approvisionnement

- Agence du don en nature,
- Dons solidaires,
- Carrefour Charleville.

Santé

- Médecins traitants,
- CLAT,
- MDA,
- CeGIDD,
- CSAPA,
- Cabinet Erable,
- CPAM des Ardennes.

Donateurs/Soutiens Associatifs

- Magasin METRO Charleville,
- Ferrero Arlon,
- Les Locataires de la Planète Terre,
- Saint-Vincent-de-Paul.

Cultures et Loisirs

- Charlevil'lecture,
- Initiales,
- CSSA,
- Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes,
- Culture du Cœur,
- Association FLAP.

Sorties FADS

- REPAIR'08,
- Maison Des Solidarités,
- SI-SIAO,
- UDAF.

Liquidité

- Caisse d'épargne Charleville.

L'ANNÉE 2020 AU RYTHME DE LA COVID 19

L'impact de la crise sanitaire

Sur le parcours des jeunes MNA

La crise sanitaire a mis à mal le parcours des jeunes mineurs et majeurs non accompagnés sur différents volets et notamment sur la scolarité, les démarches administratives et tout processus d'intégration via les sports et loisirs.

En effet, la scolarité a été stoppée lors du premier confinement et les travailleurs sociaux ont dû assurer le lien avec les établissements scolaires et les jeunes.

Pour certains, ayant déjà un retard scolaire, il est alors difficile de suivre malgré le temps pris par les professionnels de l'Armée du Salut.

Nous observons déjà des décrochages scolaires dus aux lacunes accumulées pendant l'année 2020.

Aussi, le retard pris par les services de la Préfecture sur les démarches de régularisation des jeunes majeurs que l'on accompagne vient compliquer les relations éducatives et tendre un peu plus leur climat d'inquiétude.

La crise sanitaire a mis entre parenthèses une grande partie des démarches administratives.

D'autre part, la majorité des contrats jeunes majeurs contractualisés ou renouvelés pendant le premier confinement se sont fait tacitement générant un sentiment d'automatisme et non plus de contrat avec des objectifs à tenir. Il a fallu plusieurs mois ensuite pour retravailler sur le sens de cette contractualisation et le possible arrêt pour non-respect des engagements. Aujourd'hui encore nous nous efforçons que les jeunes majeurs saisissent le sens d'un accompagnement dans le cadre d'un CJM.

L'arrêt complet des loisirs et de toutes les sorties culturelles vient impacter le quotidien des jeunes. Ces derniers, à l'accoutumés très sportifs et inscrits pour la plupart dans des clubs de foot, ne peuvent plus bénéficier de cet espace rythmant leur quotidien.

En somme, l'impact est d'autant plus grand que ces différents espaces sont cruciaux dans le parcours des jeunes que l'on accompagne ; de plus que le temps est compté puisque pour la plupart nous les accueillons après 16 ans et que le créneau avant la majorité est très court.

Dans le but d'être soucieux de l'impact de la crise sanitaire sur les personnes accueillies, nous avons mis en place une fiche d'observation à la suite du premier confinement.



Réfèrent éducatif :	Identité				Contrat jeune majeur			
	Nom/ Prénom	Date de naissance	Âge	Date d'arrivée FADS	Date de CJM		Durée	Respect des conditions
					Début	Renouvellement (Préciser si tacite reconduction)		
								<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Observations :
Respect des règles COVID 19								
Confinement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Observations :						
Mesures d'hygiène	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Observations :						
Amende reçue	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dates :	Circonstances :					
Scolarité								
Assiduité dans les échanges (devoirs)								
Forme de suivi (mail, transmissions physiques, etc.)								
Difficultés rencontrées								
Relation éducative								
Liens								
Disponibilité								
Échanges								
Allocation alimentaire								
Rendu des justificatifs d'achat	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Observations :						
Gestion de l'hébergement								
Hygiène	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Observations :						
Respect du mobilier	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Observations :						
Paiement du loyer	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Pas concerné	Observations :						
Ambiance intercolocataire								
Santé								
Suspicion COVID 19	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Test de dépistage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Mesures mises en place :				
Cas avéré	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Test de dépistage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Mesures mises en place :				
Dégradation psychologique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Actions mises en place :						
RDV médicaux reportés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, lesquels :						
Demande de RDV de soins	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui, lesquels :						
Suivi post-confinement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Actions prévues :						
Comportement								
Incident	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Date et heure :	Instance prévenue	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Faits :			
			Fiche Ageval	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
Axes prioritaires d'accompagnement envisagés								
Lors de la poursuite du confinement								
À la sortie du confinement								
Sanctions prévues								

Signature et nom du réfèrent éducatif

Signature et nom du Chef de service

Signature et nom
du Directeur Adjoint

Un Conseil de la Vie Sociale s'est également tenu en mai 2020 afin d'aborder les différents impacts de la crise sanitaire sur la vie du service.

Sur l'organisation

La crise sanitaire a nécessité la mise en place d'une nouvelle organisation en adéquation avec les mesures arrêtées par le gouvernement.

En ce sens, la décision est prise de créer deux équipes sur site qui ne se croiseront pas pour éviter toute propagation du virus, idem pour l'équipe d'encadrement :

- Les deux équipes ne doivent en aucun cas se croiser : cela a impliqué un échange important par d'autres méthodes de communication (*téléphone, mails et transmissions, vidéoconférences*),
- Cette organisation sera amenée à évoluer au cours de l'année 2020 en fonction des différentes mesures évolutives.

Une équipe de 3 télétravailleurs a été mise en place, en lien avec les personnes dites à risques avec un double objectif :

- Assurer la communication téléphonique avec l'ensemble des jeunes mineurs et majeurs, recenser les besoins, s'assurer que ces derniers respectent bien le confinement, faire le lien avec les deux équipes sur site,
- Maintenir du lien si les deux équipes venaient à être contaminées.

Les télétravailleurs ont également été un réel soutien à l'équipe sur site, en s'occupant des tâches administratives et en faisant le lien avec les établissements scolaires.

Le Conseil Départemental a joué un rôle fondamental dans son approvisionnement en matériel de protection pour les salariés et pour les personnes accueillies. Des contacts journaliers se sont effectués afin de pouvoir échanger sur les besoins et réalités des uns et des autres.

L'investissement sans faille des professionnels du service a contribué à passer cette année 2020 dans le cadre de cette crise sanitaire de manière plutôt sereine malgré le contexte. Notons, tout de même, un épuisement professionnel visible en cette fin d'année 2020.



Quel suivi pour les personnes positives à la COVID 19

Nous faisons le choix de maintenir les visites à domicile à l'instar de certains établissements voisins.

Nous mettons tout en œuvre pour limiter les risques de propagation de la Covid 19. Tout l'approvisionnement est géré par les travailleurs sociaux pour éviter de susciter l'envie de sortir (*produits d'hygiène, courses alimentaires, etc.*).

La force de la Fondation de l'Armée du Salut réside dans une convention signée avec le cabinet infirmier ERABLE qui permet d'effectuer un suivi journalier des jeunes contaminés par le coronavirus.

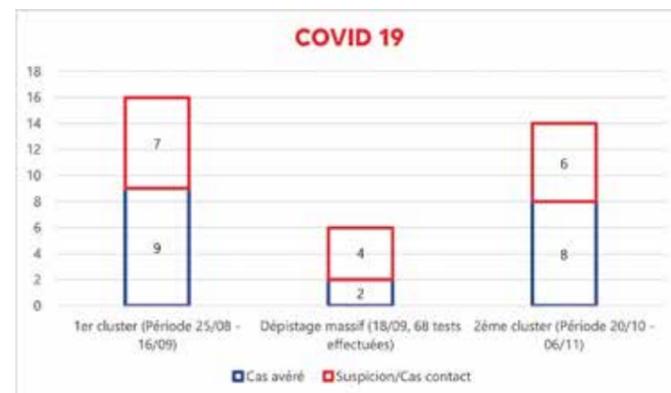
En effet, en lien avec le Docteur TAYAC, médecin bénévole de la Fondation de l'Armée du Salut, nous mettons en place un suivi pour chacun de ces jeunes afin de pouvoir s'assurer que leur état est stable.

L'accueil en diffus nous permet d'isoler les cas positifs par appartements en respectant les consignes données par l'ARS.

Nous avons également fait appel à une société de surveillance pour s'assurer que les jeunes respectaient bien la période de quarantaine mais aussi pour veiller à ce qu'ils ne soient pas pris à partie par le voisinage. En effet, les voisins ont, parfois, pu se montrer virulents à l'égard des jeunes positifs ou suspectés de l'être. Cette société est intervenue en étroite collaboration des travailleurs sociaux et principalement pour couvrir la période de nuit.

Au cours de l'année 2020, nous dénombrons 3 phases de contamination des personnes accueillies par la Covid 19 :

- Premier cluster à partir du 25 août et qui va s'étendre jusqu'au 16 septembre 2020,
- Dépistage massif orchestré le 18 septembre 2020 en lien étroit avec le Conseil Départemental, la DDCSPP et l'ARS au sein de nos effectifs (*personnes accueillies et professionnels*),
- Deuxième cluster à partir du 20 octobre jusqu'au 6 novembre 2020.



L'effectif des personnes accueillies

La provenance des jeunes MNA

La majorité des jeunes provient de l'Afrique de l'Ouest (*Guinée, Mali, Côte d'Ivoire*). Cela représente 83% de l'effectif, comme l'atteste le graphique ci-dessous.

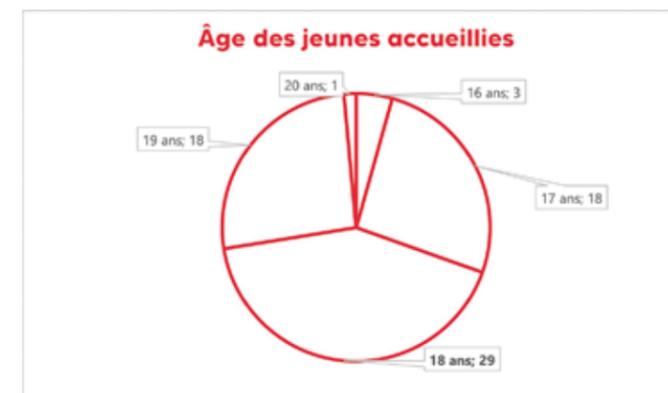


Néanmoins depuis peu, nous sommes amenés à accueillir davantage de jeunes en provenance de l'Afghanistan et du Pakistan qui sont principalement anglophones. Les travailleurs sociaux doivent conjugués avec la barrière de la langue.

Cette difficulté n'est que temporaire puisque l'accueil en diffus en collocation avec des jeunes francophones, l'accompagnement renforcé des travailleurs sociaux par divers outils ainsi que le parcours scolaire permettent une progression rapide de l'apprentissage de la langue française.

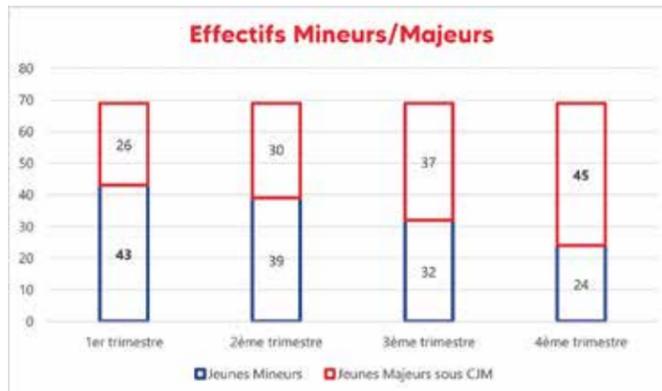
La répartition Mineurs/Majeurs

La moyenne d'âge des jeunes accueillies en 2020 est de 17,94 ans. Cela témoigne de la difficulté à accomplir toutes les étapes essentielles à la régulation administrative et d'une augmentation rapide et significative du nombre de jeunes majeurs.



Le service MNA de la Fondation de l'Armée du Salut dispose d'un agrément pour 54 mineurs et 15 majeurs et son organisation est, en premier lieu, pensée pour ce ratio. Cependant l'année 2020 fait état d'un nombre grandissant de jeunes majeurs et nous amène à repenser nos pratiques.

Les jeunes majeurs demandent tout autant de temps et d'investissement que les jeunes mineurs.



Projection pour l'année à venir :

- Au 21 janvier 2021 : **48 majeurs et 21 mineurs**
- Au 31 mars 2021 : **53 majeurs et 16 mineurs**
- Au 31 août 2021 : **61 majeurs et 8 mineurs**

Le taux d'occupation

Mineurs MNA 2020 (Taux d'occupation mois par mois)			
Période (mois par mois)	Journées réalisées	Journées théoriques	Taux d'occupation
Janvier	1406	1674	83,99%
Février	1276	1566	81,48%
Mars	1333	1674	79,63%
Avril	1290	1620	79,63%
Mai	1271	1674	75,93%
Juin	1170	1620	72,22%
Juillet	1143	1674	68,28%
Août	1137	1674	67,92%
Septembre	1050	1620	64,81%
Octobre	986	1674	58,90%
Novembre	870	1620	53,70%
Décembre	803	1674	47,97%
Total annuel	13735	19764	69,50%

Majeurs MNA 2020 (Taux d'occupation mois par mois)			
Période (mois par mois)	Journées réalisées	Journées théoriques	Taux d'occupation
Janvier	713	465	153,33%
Février	725	435	166,67%
Mars	806	465	173,33%
Avril	780	450	173,33%
Mai	868	465	186,67%
Juin	900	450	200%
Juillet	992	465	213,33%
Août	1013	465	217,85%
Septembre	999	450	222%
Octobre	1147	465	246,67%
Novembre	1200	450	266,67%
Décembre	1333	465	286,67%
Total annuel	11476	5490	209,03%

Mineurs MNA 2020 (Taux d'occupation cumulé de mois en mois)			
Période cumulée	Journées réalisées	Journées théoriques	Taux d'occupation
Janvier	1406	1674	83,99%
Février	2682	3240	82,78%
Mars	4015	4914	81,71%
Avril	5305	6534	81,19%
Mai	6576	8208	80,12%
Juin	7746	9828	78,82%
Juillet	8889	11502	77,28%
Août	10026	13176	76,09%
Septembre	11076	14796	74,86%
Octobre	12062	16470	73,24%
Novembre	12932	18090	71,49%
Décembre	13735	19764	69,50%
Total annuel	13735	19764	69,50%

Majeurs MNA 2020 (Taux d'occupation mois par mois)			
Période (mois par mois)	Journées réalisées	Journées théoriques	Taux d'occupation
Janvier	713	465	153,33%
Février	1438	900	159,78%
Mars	2244	1365	164,40%
Avril	3024	1815	166,61%
Mai	3892	2280	170,70%
Juin	4792	2730	175,53%
Juillet	5784	3195	181,03%
Août	6797	3660	185,71%
Septembre	7796	4110	189,68%
Octobre	8943	4575	195,48%
Novembre	10143	5025	201,85%
Décembre	11476	5490	209,03%
Total annuel	11476	5490	209,03%

Effectifs lissés MNA 2020 (Taux d'occupation mois par mois)			
Période cumulée	Journées réalisées	Journées théoriques	Taux d'occupation
Janvier	2119	2139	99,06%
Février	2001	2001	100%
Mars	2139	2139	100%
Avril	2070	2070	100%
Mai	2139	2139	100%
Juin	2070	2070	100%
Juillet	2135	2139	99,81%
Août	2129	2139	99,53%
Septembre	2049	2070	98,99%
Octobre	2133	2139	99,72%
Novembre	2070	2070	100%
Décembre	2136	2070	100%
Total annuel	25190	25254	99,75%



De l'accueil à la fin de la prise en charge

Le parcours scolaire et/ou professionnel

Rappelons que le Centre d'Information et d'Orientation constitue la première étape dans le parcours du jeune lors de son accueil au sein du Service MNA.

En ce sens, le CIO se charge de trouver une affectation possible pour le jeune en question.

La scolarité est un impondérable dans le parcours d'intégration et dans l'apprentissage de la langue et de la culture française.

De même le parcours scolaire et/ou professionnel est une étape cruciale dans les démarches de régularisation administrative à suivre.

62 jeunes sont scolarisés :

- 3 en filière générale,
- 58 dans un cursus professionnel,
- **Dont 6 en contrat d'apprentissage :**
 - 1^{ère} Bac Pro - Gros Œuvres,
 - 1^{ère} Bac Pro - Menuiserie Aluminium Verre,
 - 1^{ère} année CAP Couvreur,
 - 2^{ème} année CAP Métallerie,
 - 1^{ère} Bac Pro - Menuiserie Aluminium Verre,
 - 2^{ème} année CAP Monteur Installation Thermique.

5 jeunes sont en attentes de réaffectation

1 jeune majeur suivi par la mission locale avec une promesse d'embauche chez URANO

1 jeune majeur en situation d'emploi CDD (restauration)



L'intégration au sein du milieu scolaire et/ou professionnel est très investi par les jeunes et représente un poids important dans les démarches de régularisation auprès des services de la Préfecture.

La plupart des jeunes accueillis se montrent alors très assidus et donnent le maximum pour réussir.

Cependant, la crise sanitaire, la longue période de fermeture des écoles et les situations de confinements dues aux diverses mises en quarantaine ont fortement entravé cette bonne dynamique d'intégration.

Pour certains, l'écart de niveau dans les apprentissages s'en ressent et du retard s'accumule.

Notons que c'est dramatique tant que le temps leur est compté pour réussir sur ce volet qui représente une pièce maîtresse dans le processus de régularisation.

Les démarches de régularisation

La régularisation est une composante importante dans la vie de chacun des jeunes, elle va rythmer son quotidien et souvent envahir ses idées au risque de ne plus pouvoir se concentrer sur autre chose et d'avoir des difficultés importantes au niveau du sommeil.

Les démarches de régularisation administrative s'effectuent dans le cadre d'un protocole signé entre le Conseil Départemental des Ardennes et la Préfecture pour l'ensemble des jeunes MNA du département.

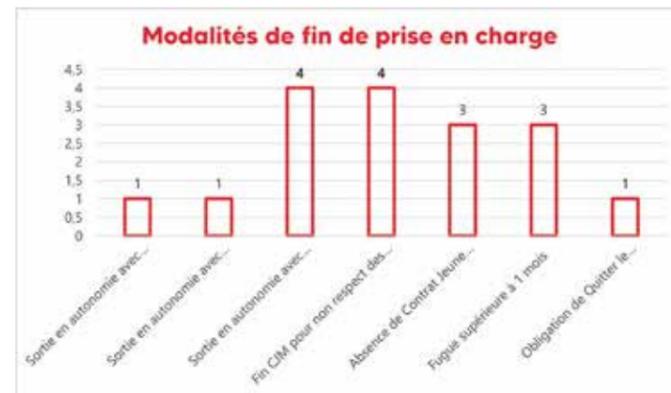
L'acquisition d'un récépissé de titre de séjour est le début de l'autonomie et permet d'envisager un après l'Armée du Salut. L'obtention du titre de séjour est le début d'un travail de sortie vers un logement autonome en lien, si besoin, avec différents partenaires.



Effectif actuel : 69 personnes accueillies

Fin de prise en charge du service MNA

Au cours de l'année 2020, plusieurs « types » de fin de prise en charge ont pu être travaillés. L'implication des travailleurs sociaux est importante dans cette étape qui parfois ne connaît pas un dénouement favorable pour le jeune.



Fil active : 84 personnes accueillies

Les principaux projets de l'année 2020

Tout au long de l'année les jeunes mineurs comme majeurs participent à des chantiers éducatifs à visée citoyenne contribuant à diverses réhabilitations dans les quartiers prioritaires de la ville en partenariat avec le Centre Social de la Ronde Couture.

La grande majorité, pour ne pas dire la totalité des jeunes, est inscrite dans des associations sportives (notamment le foot).

Malgré le contexte sanitaire, nous avons pu mettre en place différents projets au cours de l'année 2020 et principalement concentrés sur la période estivale.

Séjours de vacances

Dans le cadre de nos relations partenariales avec les établissements du département, nous avons pu bénéficier à titre gracieux des locaux du Centre Éducatif Renforcé de Mouzon où nous avons pu mettre en place trois séjours avec des groupes de jeunes différents :

- Séjour CER Mouzon (+équitation) du 25 au 28 juin 2020 avec 5 jeunes,
- Séjour CER Mouzon (+équitation) du 21 au 23 juillet 2020 avec 5 jeunes,
- Séjour CER Mouzon (+équitation) du 23 au 26 juillet 2020 avec 5 jeunes.

La spécificité des lieux réside dans la présence de chevaux avec lesquels les jeunes MNA ont pu tisser des liens et profiter de cette relation particulière avec l'animal. Une monitrice d'équitation a accompagné les travailleurs sociaux de la Fondation de l'Armée du Salut afin d'optimiser ces temps forts.

Diverses sorties ont été réalisées au cours de ces semaines (VTT, randonnée, foot, etc.). Pour chaque séjour, deux travailleurs sociaux ont été mobilisés.

Séjour culturel

- Séjour culturel à Paris du 20 au 22 juillet avec 5 jeunes :

Ce séjour a été cofinancé avec la participation des 5 jeunes à des chantiers éducatifs en lien avec le Centre Social de la Ronde Couture.

Ces espaces portent une attention particulière au contenu éducatif qu'ils proposent : apprentissages sociaux, éducation à la citoyenneté, responsabilisation des jeunes en fonction de leur âge (tâches d'organisation et de réalisation).

Les jeunes ont pu s'investir dans ces chantiers éducatifs pour financer une partie de ce projet de séjour culturel à Paris.

Les chantiers éducatifs se décomposent en plusieurs temps :

- Un premier temps éducatif consiste en une rencontre débats, entre les jeunes et nos partenaires, d'une durée d'une heure, juste avant de se rendre sur le terrain pour effectuer les tâches du chantier,
- Un second temps où les jeunes agissent concrètement en assurant le nettoyage du quartier par des éco-gestes ou de l'embellissement.

Ainsi, à la suite de cet investissement, les 5 jeunes en question sont partis à la découverte de Paris accompagnés par deux travailleurs sociaux.

Restauration des appartements

L'année 2020 et le confinement ont permis aux travailleurs sociaux de se projeter avec les jeunes dans la restauration de certains appartements.

Festival de l'écrit

Plusieurs jeunes se sont investis dans le Festival de l'écrit organisé par l'association Initiales. Ils ont d'ailleurs été primés lors de l'édition 2020-2021 du Festival de l'écrit dans diverses catégories. Cette action vient clairement valoriser leur volonté d'intégration dans le cadre de cette participation qui a une renommée régionale voir internationale suivant la catégorie.

Pour le service, il s'agit de la conclusion d'un accompagnement réalisé en particulier par une professionnelle de l'équipe commencé début 2020, avec l'envoi des écrits des jeunes en juin 2020 ; la remise des prix devait se dérouler dans un cadre « officiel », à l'automne, mais les conditions sanitaires ont rendu cette dernière étape impossible à organiser et ont retardé la décision du jury. En ce sens, et afin de marquer le coup, nous avons décidé d'effectuer une remise des prix officielle au sein des locaux de la Fondation de l'Armée du Salut et valoriser d'autant plus cette belle initiative.



Sorties diverses

- Journée pêche :

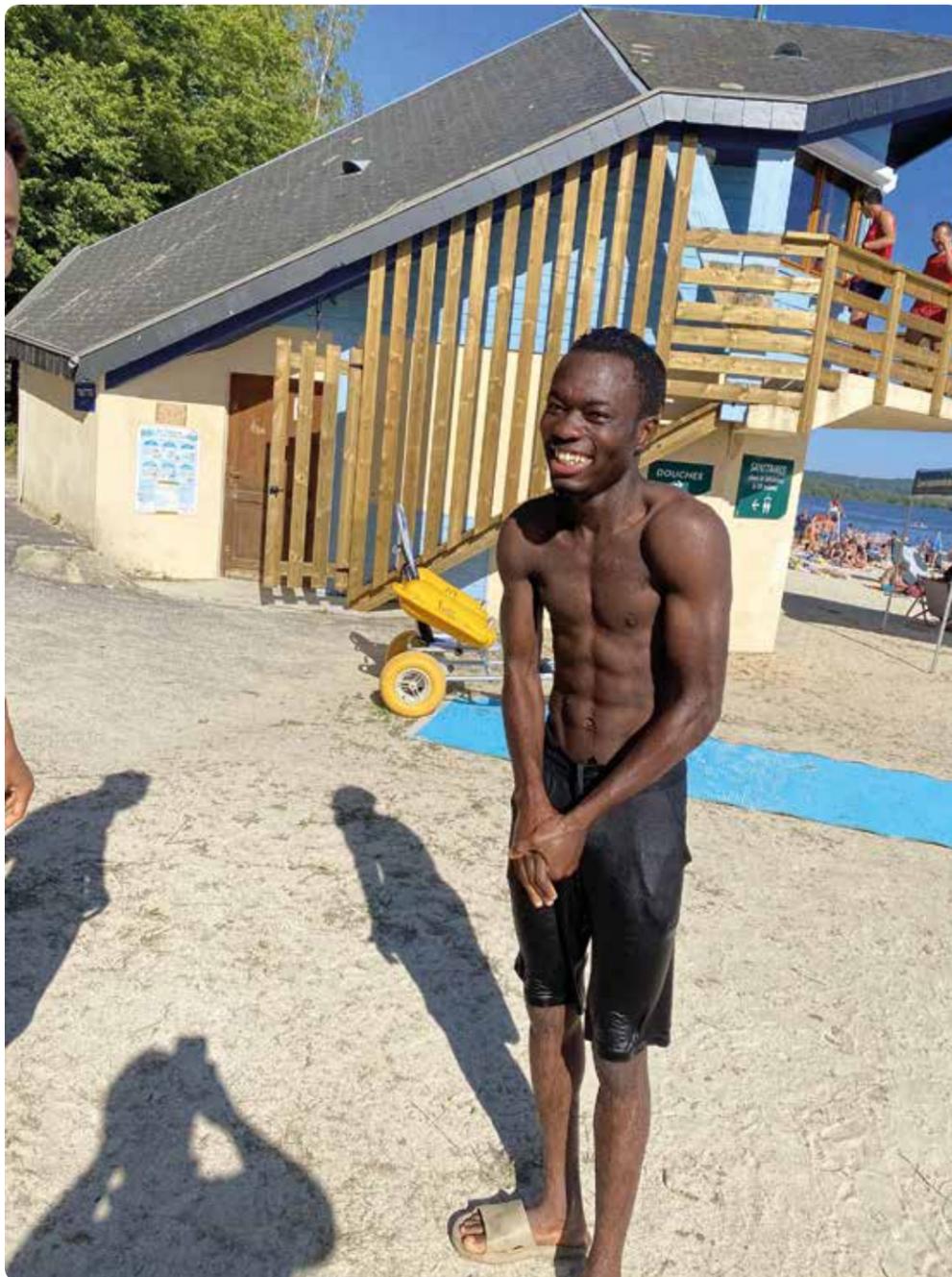
Les services de Reims et des Ardennes se sont retrouvés autour d'une journée pêche à l'Étang le Thour privatisé pour l'occasion.

- Journée de sensibilisation PJJ :

En lien avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Charleville-Mézières, une journée portant sur la sensibilisation autour des questions de justice auprès des jeunes MNA a été pensée et mise en place au sein de nos locaux.

- Lacs et sorties culturelles de proximité :

Les travailleurs sociaux se sont mobilisés dans diverses sorties estivales pour des baignades surveillées dans les différents lacs présents dans le département et ont sillonné les multiples possibilités culturelles à notre disposition.



L'ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION

L'année 2020 a contribué à faire évoluer l'organisation dans le but d'accroître son adéquation aux besoins des jeunes accueillis.

Les ressources humaines

Le service des Mineurs et Majeurs Non Accompagnés repose sur une équipe composée de 16 professionnels (16 ETP).

Les entrées et sorties des salariés

Le service poursuit sa structuration et est confronté à quelques mouvements de salariés :

- Les entrées des salariés :

- Corentin VERNET, *Éducateur Spécialisé* le 6 juillet 2020,
- Vincent BENYAHIA, *Moniteur Éducateur* le 4 janvier 2021,

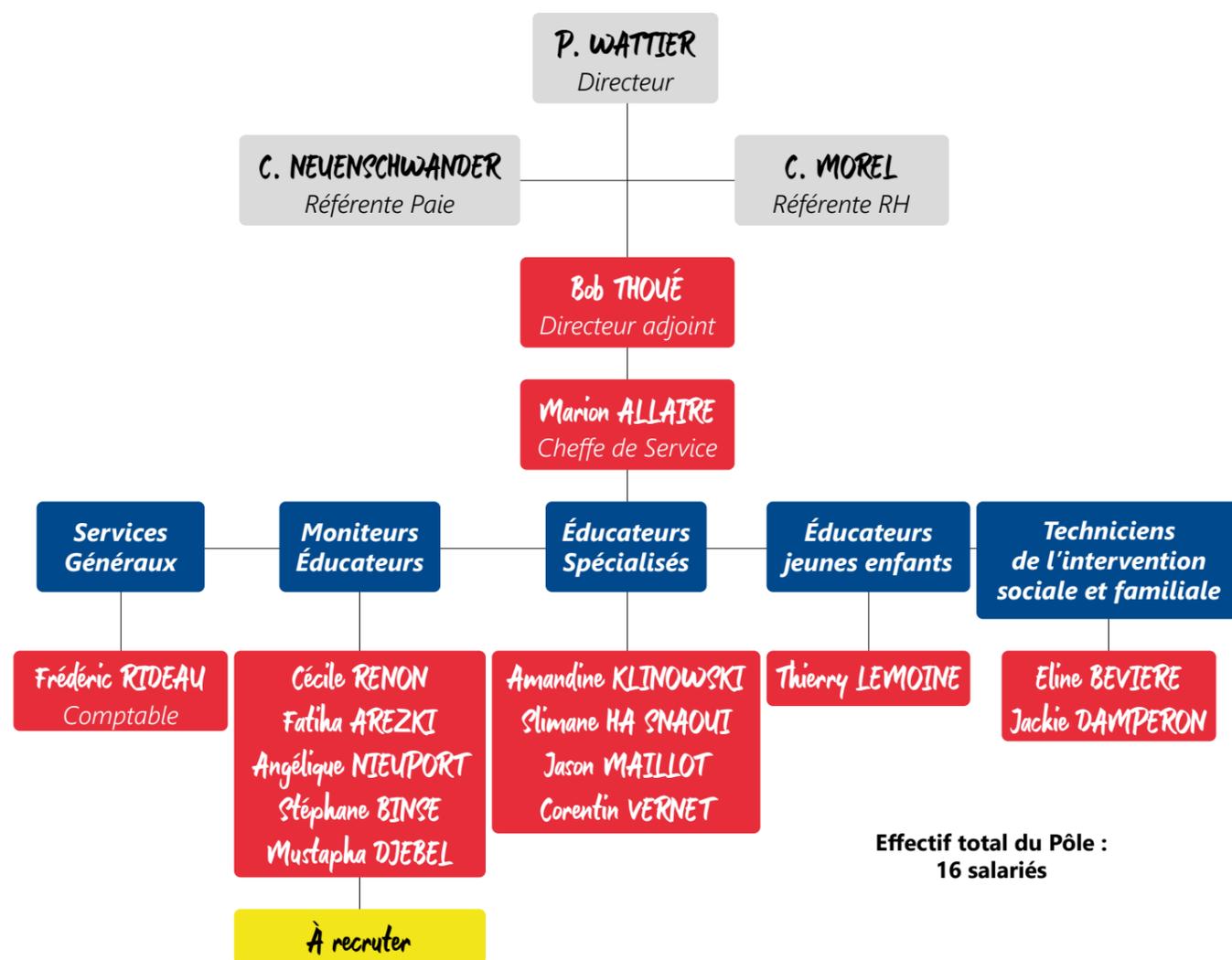
- Stagiaires :

- Marina ROUSSEL, *3^{ème} année ES* le 14 septembre 2020,
- Lilian DEFLORENNE, *2^{ème} année ME* le 1^{er} décembre 2020,

- Les sorties des salariés :

- Laura MAUFROY, *CESF* le 10 mars 2020,
- Isabelle HERMAND, *Monitrice Éducatrice* le 23 août 2020,
- Marion ALLAIRE, *Cheffe de Service éducatif* le 2 novembre 2020,
- Corentin VERNET, *Éducateur Spécialisé* le 31 décembre 2020.

NB : Il y a actuellement depuis le 01/01/2021 un poste d'éducateur spécialisé à pourvoir.



Effectif total du Pôle :
16 salariés

Salarié affecté à Reims

CDI

Recrutement en cours/en attente

Mis à jour le 01/09/2020

Les formations et temps reflexifs

Professionnel	Poste	COV ON 2 (pour MNA)	FADS siège : Premiers secours en santé mentale (PSSM)	CD08 - «Comment accompagner les équipes autour des questions liées à la sexualité»	IRTS - Séminaires recherche MNA	Démarche interculturelle et apprentissage du français	FADS siège - Conduites addictives	L'accompagnement des mineurs demandeurs d'asile	Ardennes Santé Travail - DUER2	FADS siège - Conduites addictives 2	Colloque initiales Trouver le goût des mots	OPCO - Les écrits professionnels - médicosocial et social	FADS siège - RH & RGPD - Du recrutement au départ du salarié	Action first - Préparer et conduire l'entretien individuel annuel	FADS siège - Attitudes face à la violence (TS)	OPCO - Faire face à la violence des usagers	Nombre de jours de formations par salarié
A. M	CDS			3										1			4
A. F	ME	0,5					2	1		2							5,5
B. E	TISF	0,5														1	1,5
B. S	ME	0,5															0,5
D. J	TISF	0,5				0,5					1						2
D. M	ME	0,5			1										0,5		2
H. S	ES	0,5													0,5		1
H. C	ME	0,5															0,5
H. I	ME	0,5	2														2,5
K. A	ES	0,5						1									1,5
L. T	EJE	0,5										2					2,5
M. J	ES	0,5			1		2			2							5,5
M. E. L	CESF	0,5															0,5
N. A	ME	0,5															0,5
T. B	DA				1				0,5				0,5				2

Analyse de la pratique professionnelle :

- Les travailleurs sociaux ont pu participer à 6 séquences d'analyse de la pratique professionnelle,
- La cheffe de service a, quant à elle, participé à 10 séances collectives et 4 entretiens individuels dans le cadre des temps d'analyse de pratique professionnelle des cadres.

Séance de travail - projet d'établissement :

- 7 journées de travail sur la rédaction du projet d'établissement ont été animées par Soli'Act (Jérôme BUISSON).

La structuration de l'accompagnement

L'accompagnement des jeunes mineurs et majeurs s'effectue autour de deux espaces forts :

- Les bureaux,
- Les visites à domicile au sein des logements diffus.

Les bureaux

- Charleville-Mézières - rue Bourbon : 277m² :

L'open space de Charleville-Mézières tire sa force dans sa localisation géographique qui permet aux jeunes de s'y rendre facilement à la sortie de l'école ou pendant les interclasses.

Les nombreuses liaisons de transports en commun facilitent également la venue des jeunes.

Cet open space a été, et est encore, l'objet de réflexions sur un cloisonnement. En effet, l'idée est de créer plusieurs espaces d'intimité professionnelle pour favoriser les échanges avec les jeunes.

- Rethel : appartement de 60m² :

L'accentuation de la présence de certains professionnels sur le Sud Ardennes a permis de tisser un lien fort entre les travailleurs sociaux et les jeunes accueillis sur Rethel.

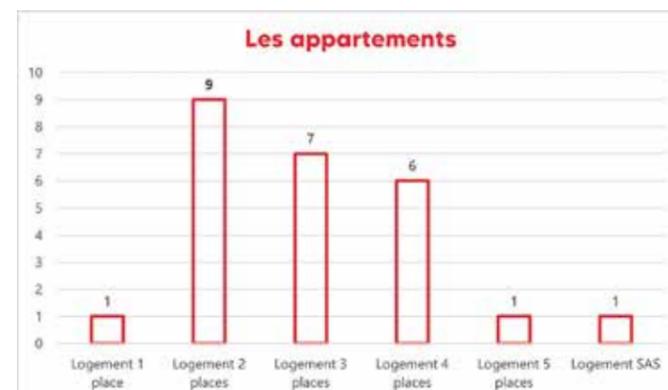
De même, du temps a été mobilisé pour aménager les bureaux et ainsi créer un espace chaleureux où jeunes et professionnels peuvent se retrouver et échanger.

Le parc de logements diffus

La totalité des personnes accueillies est hébergée au sein d'un parc locatif de logements diffus.

Nous travaillons avec deux bailleurs sociaux : Habitat 08 et Plurial Novillia. Nous aimerions, cependant, diversifier nos partenaires et travaillons en ce sens.

Les logements :



- 24 appartements (21 Habitat 08 et 3 Plurial Novillia) :

- 18 sur le territoire de Charleville-Mézières
- 6 sur le territoire de Rethel

- Acquisition d'un appartement SAS (Plurial Novillia) sur Charleville-Mézières en Août 2020 :

L'appartement SAS est créé pour répondre à des demandes spécifiques en lien avec un caractère d'urgence avant tout.

La finalité de cet outil est d'apporter une solution temporaire mais surtout sécurisante nous permettant d'évaluer la situation et de trouver une réponse adaptée.

Objectifs

Les objectifs premiers de l'appartement SAS est une mise à disposition d'un lieu sécurisé permettant d'apporter une réponse à une problématique pouvant être de diverse nature :

- COVID 19 ou toute crise sanitaire possible,
- Insalubrité soudaine : punaise de lits, gale, dégât des eaux,
- Conflits entre personnes accueillies,
- Mise à l'abri, à l'écart en lien avec un danger sur le territoire de résidence (*insécurité soudaine, trafic de stupéfiants, etc.*).

Ce logement SAS constitue un véritable outil éducatif permettant d'apporter une réponse sécurisante lors de l'intervention de l'astreinte.

Les seconds objectifs possibles de cet espace tout en veillant à ce que le cadre soit posé en amont :

- Cuisine pédagogique la journée ou tout type d'atelier en lien avec la tenue d'un appartement afin d'extraire les jeunes de leur quotidien et de pouvoir mixer les groupes ;

- Outil de travail autour de l'autonomie dans le cadre de la tenue d'un appartement ;
- Lieu possible d'intervention de partenaires pour sensibiliser en petit groupe en préservant la discrétion des échanges.

Finalité

Cet appartement représente un outil essentiel dans la gestion quotidienne d'un public de Mineurs Non Accompagnés.

En effet, ce dernier peut à la fois nous permettre de répondre à des situations d'urgence en préservant la sécurité des personnes accueillies et de réfléchir à des opportunités de travail autour de l'autonomie.

Ce logement n'a pas pour vocation à devenir une solution pérenne pour les personnes qui en bénéficient mais bien de permettre à l'équipe éducative de réfléchir à une solution rapide.

Cet outil sera évalué et sera ajusté en fonction des situations vécues.

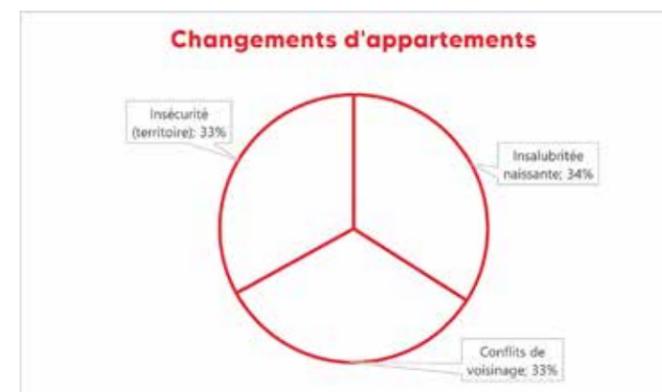
Moyens

L'appartement SAS est un logement inoccupé mais prêt à y accueillir une ou plusieurs personnes prises en charge par le Service MNA.

Ce logement dispose du même niveau d'équipement que les autres appartements loués par la Fondation de l'Armée du Salut.

Il s'agit d'un appartement de Type 4 de 79m² conventionné, pouvant accueillir trois personnes. Le bailleur social est Plurial Novillia avec qui nous travaillons déjà pour d'autres logements.

Le logement se situe volontairement à l'écart des quartiers prioritaires de la ville afin de permettre, si nécessaire, une mise à l'écart d'une situation complexe sur le territoire.



- Changements d'appartements au cours de l'année 2020 :

Nous avons effectué 3 changements d'appartements pour des raisons multiples : conflits de voisinage, insalubrité naissante suite à un dégât des eaux ou encore de l'insécurité grandissante sur le territoire.

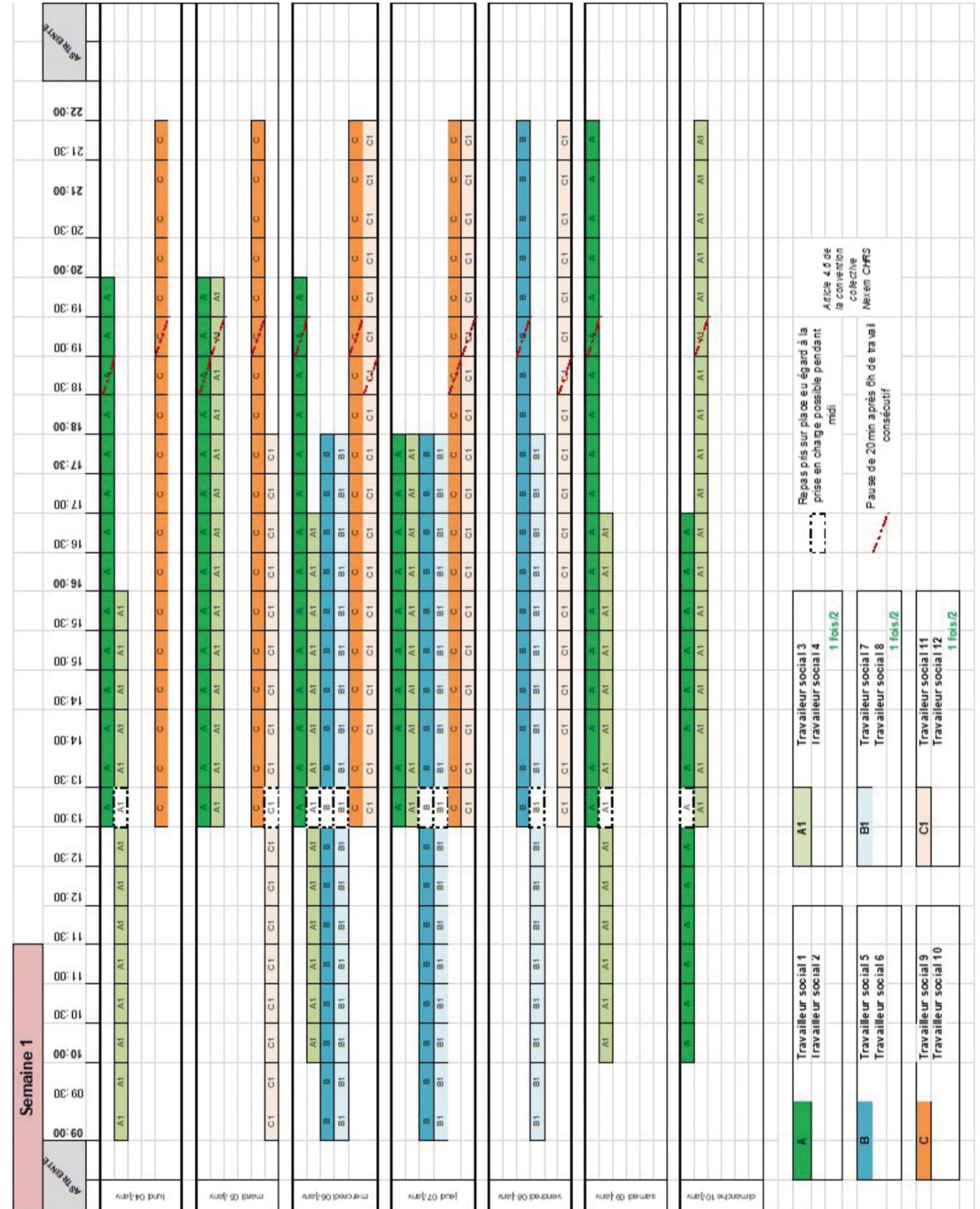
L'ajustement des horaires en fonction des besoins des personnes accueillies

L'année 2020 a pu mettre en lumière certaines difficultés à lever autour des relations complexes avec le voisinage (*nuisances*) au niveau de quelques appartements situés dans des lieux plus résidentiels.

Dans le but de lever ces tensions, un groupe de travail spécifique a été mis en place pour réfléchir sur la meilleure adéquation entre les besoins des personnes accueillies et les faisabilités de planning.

Ce groupe met rapidement en lumière les besoins des jeunes d'avoir des temps plus importants à partager avec les travailleurs sociaux lors des visites à domicile.

En ce sens, les horaires évoluent notamment sur une présence plus importante en soirée et jusque 22h au lieu de 20h30 sur l'ensemble de la semaine. De plus, un renforcement est pensé le mercredi toute la journée qui représente un temps fort de la venue des jeunes au sein des bureaux. initiative.



Projection 2021

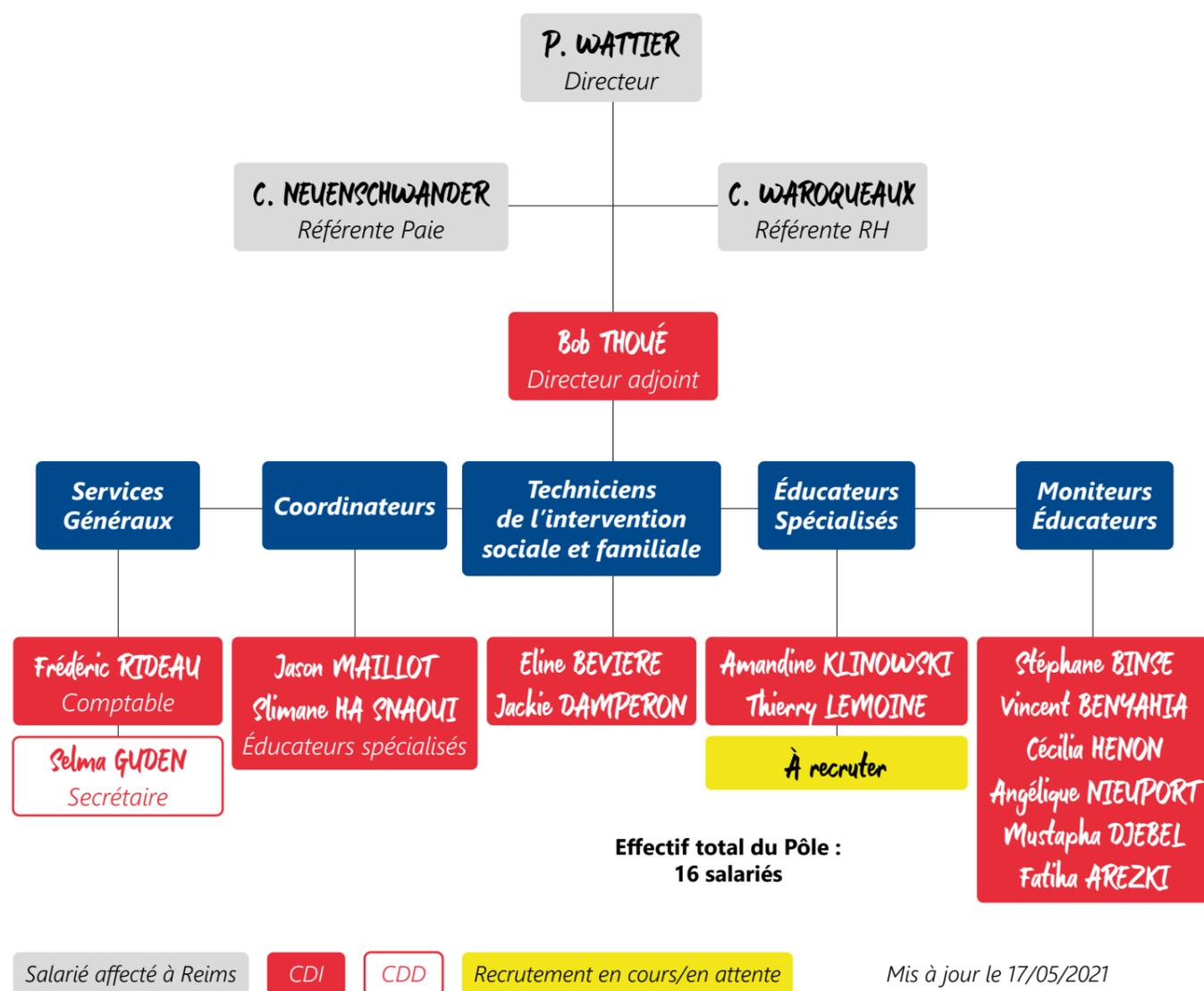
2021 est l'année de concrétisation de la rédaction du projet d'établissement. Cette démarche d'écriture a débuté au cours de l'année 2020 accompagné par Soli'Act mais s'est vue brusquement interrompue. Son écriture finale est prévue pour la fin du premier semestre 2021.

Réorganisation de l'équipe

L'année 2021 sera l'occasion d'expérimenter une nouvelle organisation avec la transformation du poste de chef de service comme suit :

- Un poste administratif,
- 2 ou 3 postes de coordinateurs.

Cette évolution est mise en place à titre expérimental pour l'ensemble de l'année 2021 et sera évaluée sur sa pertinence.



Projets à relancer

La crise sanitaire a mis à l'arrêt différents projets amorcés en début d'année 2020. Il conviendra, par conséquent, de relancer cette dynamique au cours de l'année 2021 en fonction de l'évolution des restrictions.

- Projet musique

Le projet musique amorcé en partenariat avec le centre social André Dhôtel n'a malheureusement pas pu voir le jour.

Toutefois, dès que cela sera possible nous réactiverons la mise en place de ce dernier. Pour rappel, nous avons à notre disposition une salle type studio avec des instruments de musique pour des ateliers conduits par un travailleur social du Service MNA pour un groupe de jeunes.

L'idée est, par le biais de la musique, de permettre de libérer l'expression des émotions des jeunes souhaitant s'investir dans ce projet.

Cette action pourra, également, entrer dans le cadre des projets à défendre lors de la nuit de la philanthropie. L'idée serait d'avoir un studio de musique réservé aux jeunes MNA leur permettant de s'exprimer sur leurs difficultés, émotions, parcours, traumatismes en bénéficiant d'un regard psychologique en obtenant le financement d'un mi-temps d'un psychologue.

- Poursuivre l'impulsion de la dynamique collective dans l'accompagnement :

Le Service MNA, œuvrant dans un cadre diffus, axe son accompagnement intuitivement sur des temps individuels ou en petit collectif restreint (2 à 3 personnes).

Néanmoins, le rôle des travailleurs sociaux est de préparer au mieux les jeunes à s'intégrer dans un système qui, lui, est collectif.

En ce sens, accompagner les jeunes MNA dans un processus d'intégration c'est aussi proposer des espaces d'interactions collectifs.

C'est pourquoi, nous avons entamé en lien avec le CADA de l'association de l'AATM, la mise en place de créneaux de sports collectifs les mardis soir.

De même, la ville de Charleville, nous a mis à disposition une salle pour les jeudis soir afin de pouvoir mettre en place des temps réguliers de sports collectifs.

Cependant, la crise sanitaire ne nous a pas permis de poursuivre cette démarche. Ces actions seront alors reconduites au cours de l'année 2021 si les conditions le permettent.





Colonel Daniel NAUD
Président de la Fondation de l'Armée du Salut



Éric YAPOUDJIAN
Directeur Général de la Fondation de l'Armée du Salut



Philippe WATTIER
*Directeur des Établissements et Services
de la Fondation de l'Armée du Salut de Reims et des Ardennes*



Yvan GRIMALDI
Directeur des programmes Inclusion



Bob THOUÉ
Directeur Adjoint du Service MNA Ardennes

Établissements et Services de la Fondation de l'Armée du Salut de Reims et des Ardennes
42, rue de Taissy 51100 Reims
03 26 85 23 09 - nhorizon@arneedusalut.fr

